

Portrait statistique de Petite-Terre

Quatre périmètres d'intervention contrastés au cœur de l'action publique

Insee Dossier Mayotte

n° 2

Mai 2022



Coordination

Sébastien Merceron

Directeur de la publication

Loup Wolff

Rédaction en chef

Ravi Baktavatsalou

Auteure

Marina Robin

Contributeurs**Insee**

Théodora Allard

Bertrand Aumand

Éric Huet

Jamel Mekkaoui

Isabelle Rivière

Sébastien Seguin

Communauté de communes de Petite-Terre

Bastien Alleman

Cécile Belda

Thomas Caselli

Denis Chopin

Hugues Cressent

Marie-Claude Eychenne-Vidal

Hadidja Houmadi Abdallah

Contact Presse

Tél. 06 92 44 83 58

Mise en page

Jouve SAS

Image de couverture

© Office de tourisme de Petite-Terre

ISSN : en cours (version imprimée)

ISSN : en cours (version en ligne)

©Insee 2022

www.insee.fr

Avant-propos

Une connaissance fine du territoire de Petite-Terre, et plus précisément des quartiers dans lesquels l'action publique est concentrée, est un préalable indispensable pour la Communauté de communes de Petite-Terre (CCPT) pour la conduite d'une politique locale adaptée aux problématiques du territoire.

La CCPT est en effet engagée dans la déclinaison au plan local de plusieurs mesures de politiques publiques nationales permettant de redynamiser le territoire et pour la plupart issues de la loi Élan de novembre 2018 relative à l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Il s'agit de l'Opération de revitalisation des territoires (ORT), du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), du programme Action Cœur de ville (ACV) qui s'appliquent sur des périmètres précis infra-communaux, définis au moment de leur contractualisation. D'autres politiques publiques complètent cet ensemble, comme le Quartier de reconquête républicaine dans la commune de Pamandzi et les deux Quartiers prioritaires de la politique de la Ville de La Vigie à Dzaoudzi et à Pamandzi. Les principaux objectifs de ces différents dispositifs visent à améliorer les conditions de vie de la population et plus particulièrement ses conditions d'accès à un logement digne.

La CCPT et l'Insee se sont donc associés pour réaliser un portrait démographique, économique et social de Petite-Terre et plus précisément des quatre périmètres d'intervention définis dans le cadre de ces politiques publiques. Ce portrait permettra à la CCPT d'alimenter ses réflexions sur les actions à mettre en œuvre et d'appuyer sa prise de décision sur la base d'un support statistique objectif.

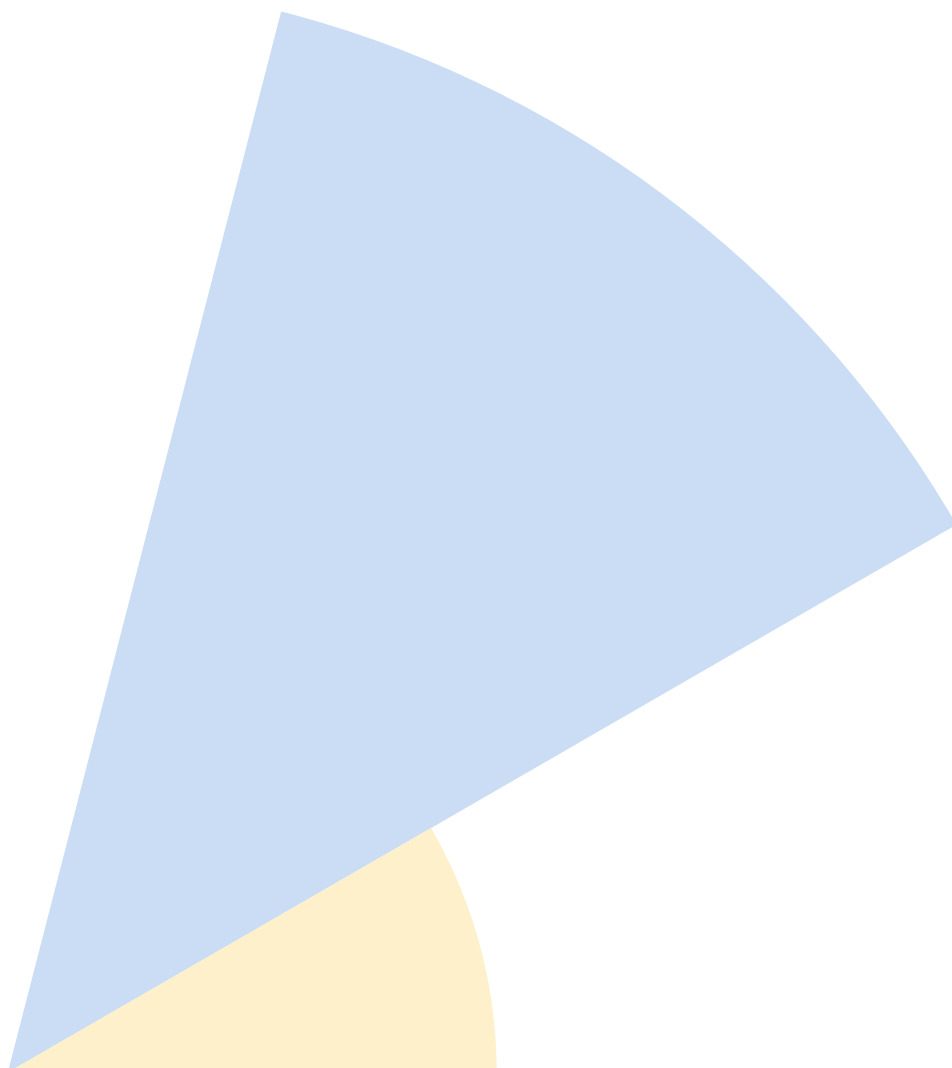
Saïd OMAR OILI
Président de la Communauté
de communes de Petite-Terre

Loup WOLFF
Directeur interrégional
de l'Insee La Réunion-Mayotte

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Avant-propos | 3 |
| Synthèse | 7 |
| À Petite-Terre, des conditions d'emploi un peu moins défavorables qu'ailleurs à Mayotte mais un habitat aussi précaire | 8 |
| Forte contribution de La Vigie à la croissance démographique de Petite-Terre | 8 |
| Un habitat précaire, comme au niveau départemental | 8 |
| Des Petits-Terriens peu insérés dans l'emploi, mais mieux qu'en moyenne à Mayotte | 9 |
| De La Vigie au centre-ville de Pamandzi : des conditions de vie, d'habitat et d'emploi contrastées | 9 |
| Le territoire de Petite-Terre | 11 |
| À Petite-Terre, quatre périmètres d'intervention au cœur de l'action publique sur une île disposant d'infrastructures stratégiques | 12 |
| Quatre périmètres d'intervention visés par des politiques publiques | 12 |
| Démographie | 15 |
| Une forte croissance de la population à Petite-Terre entre 2012 et 2017, liée en grande partie à celle du quartier de La Vigie | 16 |
| La Vigie porte la forte croissance démographique de Petite-Terre | 16 |
| Une population très jeune | 17 |
| Davantage de ménages complexes à Petite-Terre | 17 |
| Emploi | 19 |
| À La Vigie et au centre-ville de Dzaoudzi, des habitants bien plus éloignés de l'emploi que dans le centre-ville de Pamandzi et sur le Front de mer | 20 |
| L'emploi se dégrade à Petite-Terre entre 2012 et 2017 | 21 |
| À La Vigie, les deux tiers des jeunes de 15 à 29 ans sortent du système scolaire sans diplôme | 21 |
| 42 % des habitants de Petite-Terre en emploi travaillent à Mamoudzou | 22 |
| Logement | 25 |
| Des conditions de logement précaires à La Vigie, davantage de confort en centre-ville de Pamandzi | 26 |
| Les conditions de logement sont les plus dégradées à La Vigie | 26 |
| Près de 4 logements de Petite-Terre sur 10 accèdent à l'électricité sans compteur individuel | 27 |
| Équipements et services | 29 |
| Petite-Terre est bien pourvue en équipements et services de proximité, mais moins pour les autres gammes | 30 |
| Des services de proximité bien implantés à Petite-Terre | 30 |
| Les services de la gamme intermédiaire un peu moins présents | 31 |
| Une offre inégale en services de la gamme supérieure | 31 |
| Des établissements d'enseignement nombreux mais en sur-capacité | 31 |
| Portrait statistique des périmètres d'intervention | 33 |
| La Vigie | 34 |
| Centre-ville de Dzaoudzi | 36 |
| Centre-ville de Pamandzi | 38 |
| Front de mer | 40 |
| Annexes | 43 |
| Définitions | 44 |
| Pour comprendre | 44 |
| Pour en savoir plus | 45 |

Synthèse



À Petite-Terre, des conditions d'emploi un peu moins défavorables qu'ailleurs à Mayotte mais un habitat aussi précaire

À Petite-Terre, la population augmente de 3,9 % en moyenne par an entre 2012 et 2017, soit une croissance du même ordre que celle de l'ensemble du département. Elle est tirée par la forte hausse du nombre d'habitants dans le quartier de La Vigie où s'installent de nombreux nouveaux arrivants.

Comme ailleurs à Mayotte, les conditions de logement sont globalement précaires à Petite-Terre, avec quatre logements sur dix en tôle et près de six sur dix ne disposant pas du confort sanitaire de base. La population en âge de travailler est un peu mieux insérée dans l'emploi et la part de non-diplômés est un peu plus faible. Petite-Terre souffre par ailleurs, comme l'ensemble du département, d'un déficit en personnels de santé.

Les quatre « périmètres d'intervention » dans lesquels se concentre l'action publique sont contrastés : depuis La Vigie où les conditions de vie des habitants sont les plus difficiles, au centre-ville de Pamandzi qui cumule les meilleures conditions de logement, la population la moins jeune et la mieux insérée sur le marché de l'emploi.

En 2017, 29 300 personnes vivent à Petite-Terre, soit 11 % de la population de Mayotte. Près d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère, comme en moyenne à Mayotte.

Entre 2012 et 2017, le nombre d'habitants augmente de 5 100 personnes à Petite-Terre, à un rythme de 3,9 % en moyenne par an, proche de celui de l'ensemble de Mayotte. Cette croissance est principalement due à un fort excédent des naissances sur les décès. Néanmoins, le solde migratoire apparent, différence entre les entrées et les sorties du territoire, contribue davantage au dynamisme démographique à Petite-Terre qu'en moyenne à Mayotte. Ainsi l'excédent migratoire est un des moteurs importants de la croissance démographique de Petite-Terre.

Forte contribution de La Vigie à la croissance démographique de Petite-Terre

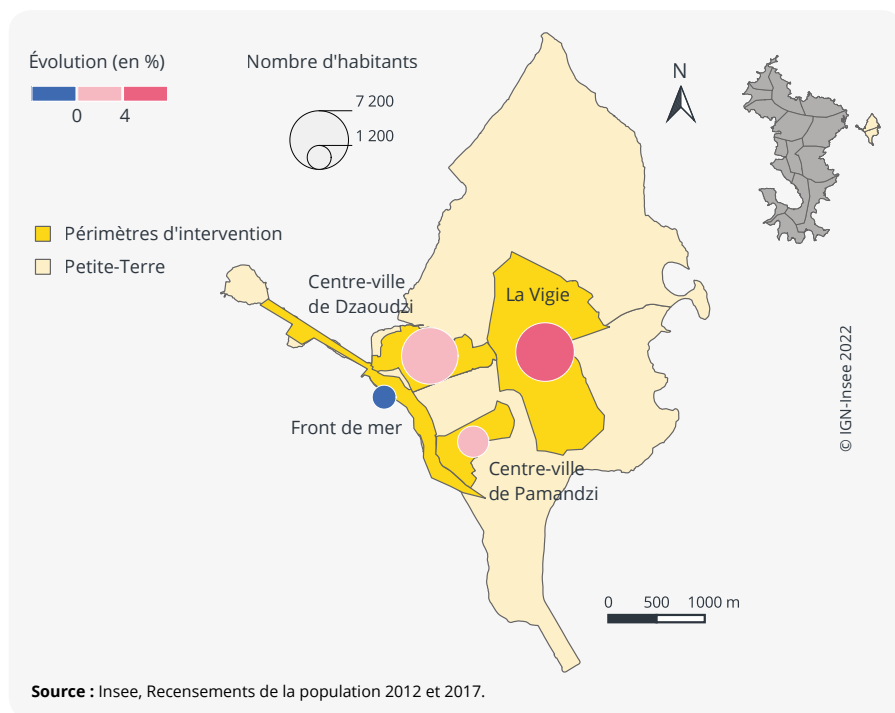
À La Vigie, la population augmente très fortement entre 2012 et 2017 (+ 6,7 % en moyenne par an), et contribue ainsi pour 40 % à la croissance démographique de Petite-Terre ► **figure 1**. En effet, les nouveaux arrivants sont nombreux à choisir de s'installer dans les espaces encore accessibles, où la densité d'habitations le permet. C'est

le cas de La Vigie, une zone étendue et comprenant des pentes non constructibles, mais pas des zones de centres-villes déjà saturées ou des zones trop contraintes par le relief et la mer et où l'extension de l'habitat n'est pas possible.

Un habitat précaire, comme au niveau départemental

Entre 2012 et 2017, le nombre de logements augmente à un rythme un peu plus élevé que la population (+ 4,4 % par an en moyenne). La part de logements en tôle

► 1. Nombre d'habitants en 2017 et évolution annuelle moyenne entre 2012 et 2017, dans les périmètres d'intervention de Petite-Terre



reste importante : la grande majorité des nouveaux logements sont des maisons en tôle. Les conditions de logement en Petite-Terre ne s'améliorent donc pas depuis 2012. Le niveau de confort des logements de Petite-Terre est très proche de celui du département en 2017, avec un habitat encore précaire. Ainsi, 41 % des habitations y sont construites en tôle, 57 % sont dépourvues du **confort sanitaire de base** et 55 % sont **suroccupées**. Par ailleurs, l'électricité équipe une part plus élevée des logements à Petite-Terre (94 %) que dans l'ensemble du département (90 %) ; l'accès à l'électricité y est plus fréquent *via* un compteur individuel, mais 38 % des logements y accèdent encore sans leur propre compteur.

Des Petits-Terriens peu insérés dans l'emploi, mais mieux qu'en moyenne à Mayotte

À Petite-Terre, les personnes en âge de travailler sont deux fois moins souvent en emploi (34 %) qu'en France métropolitaine (64 %). Mais ce **taux d'emploi** est toutefois plus élevé que celui du département (29 %). Il s'agit par ailleurs plus souvent d'un emploi moins rémunérateur, d'ouvrier ou d'employé, particulièrement pour les habitants de La Vigie et en centre-ville de Dzaoudzi. L'économie informelle joue un rôle significatif à Mayotte et à Petite-Terre, en particulier à Pamandzi où 30 % de la richesse créée en 2015 a été générée par les entreprises informelles.

Nombreux sont les résidents de Petite-Terre à rejoindre quotidiennement la Grande-Terre pour leur travail. Ainsi, 4 travailleurs sur 10 résidant à Petite-Terre empruntent la barge pour atteindre leur lieu de travail. Cela représente un flux de 2 400 personnes qui se dirigent principalement vers Mamoudzou.

Les jeunes de 15 à 29 ans sont moins souvent éloignés de l'emploi : 44 % ne sont ni en emploi, ni en études, contre 48 % dans l'ensemble du département. À Petite-Terre, l'absence de diplôme touche également une part un peu moins élevée de jeunes ayant terminé leurs études (57 %) que sur l'ensemble de Mayotte (64 %). Cependant, cette part reste très élevée par rapport au niveau national (16 %).

La présence sur un territoire de nombreux **ménages complexes**, composés de plusieurs familles et/ou de personnes cohabitant ensemble sans liens de parenté, et de ménages monoparentaux témoigne souvent de sa pauvreté. Les ménages complexes

sont plus fréquents à Petite-Terre que dans le reste de Mayotte (22 % contre 17 %) mais les familles monoparentales sont aussi nombreuses (19 %). Ces types de ménages sont les plus nombreux à La Vigie, mais aussi en centre-ville de Dzaoudzi et sur le Front de mer.

Petite-Terre offre un même niveau d'équipements et de services que l'ensemble du territoire mahorais ► **Pour comprendre**. La profusion de petites épiceries *doukas* permet de répondre aux besoins alimentaires de la population. Les nombreux taxis collectifs répondent quant à eux aux besoins de mobilité des habitants, et permettent la desserte de l'aéroport. En revanche, les personnels de santé ne sont pas suffisants pour répondre aux besoins de la population. Une station-service est présente sur Petite-Terre.

De La Vigie au centre-ville de Pamandzi : des conditions de vie, d'habitat et d'emploi contrastées

Au sein du territoire de Petite-Terre, se dessine une hiérarchie des quartiers selon les conditions de vie, d'habitat et d'emploi des habitants.

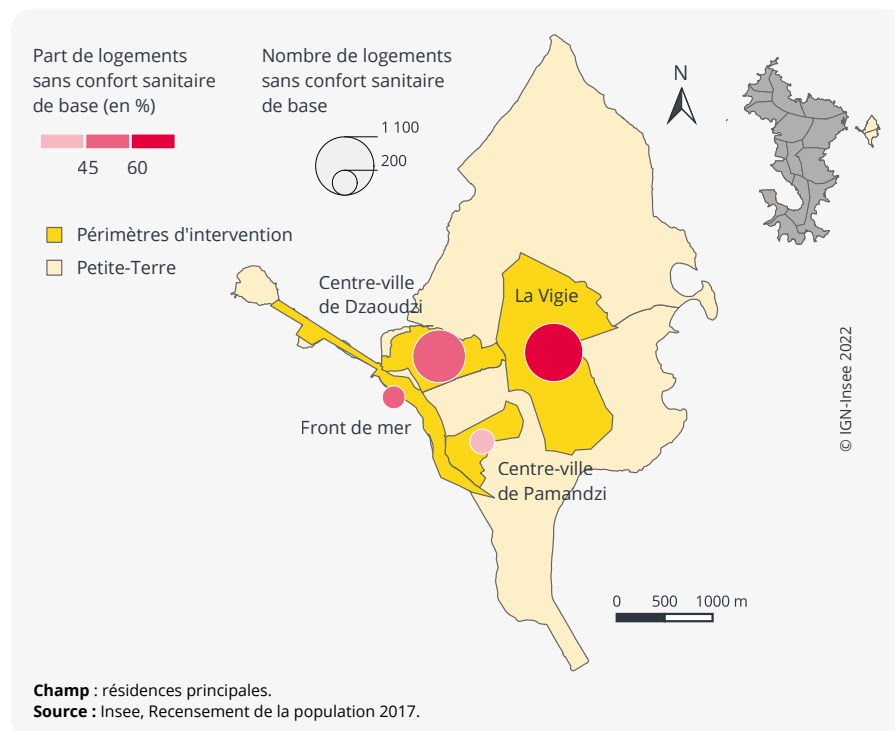
Le quartier prioritaire de La Vigie, dans lequel vit un quart de la population de Petite-Terre, concentre pauvreté et conditions précaires dans tous ces domaines. La croissance démographique vive entre 2012 et 2017

engendre des tensions sur le foncier. Les logements sont plus souvent qu'ailleurs à Petite-Terre construits en tôle, dépourvus du confort sanitaire de base et suroccupés ► **figure 2**. La population en âge de travailler est la moins bien insérée dans l'emploi : le taux d'emploi à La Vigie est le plus faible des quartiers de Petite-Terre ► **figure 3**. De plus, la moitié des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études.

Le quartier du centre-ville de Dzaoudzi offre des conditions un peu moins précaires que celui de La Vigie mais reste fragile. La forte densité de population limite l'installation de nouveaux habitants. Comme la majorité des nouveaux logements construits entre 2012 et 2017 sont des maisons en dur, les conditions de logement des habitants du quartier s'améliorent globalement. Toutefois, en 2017, les logements sans le confort sanitaire de base restent majoritaires et 30 % des habitations sont toujours en tôle. Le taux d'emploi reste relativement faible, mais c'est le seul périmètre d'intervention de Petite-Terre où il progresse entre 2012 et 2017 (+ 2 points, à 32 % en 2017).

Le périmètre du Front de mer se positionne légèrement au-dessus de la moyenne de Petite-Terre en termes de conditions de vie des habitants. En plus d'être le moins peuplé, il s'agit du seul périmètre d'intervention où la population diminue entre 2012 et

► 2. Nombre et part de logements sans confort sanitaire de base en 2017, dans les périmètres d'intervention de Petite-Terre



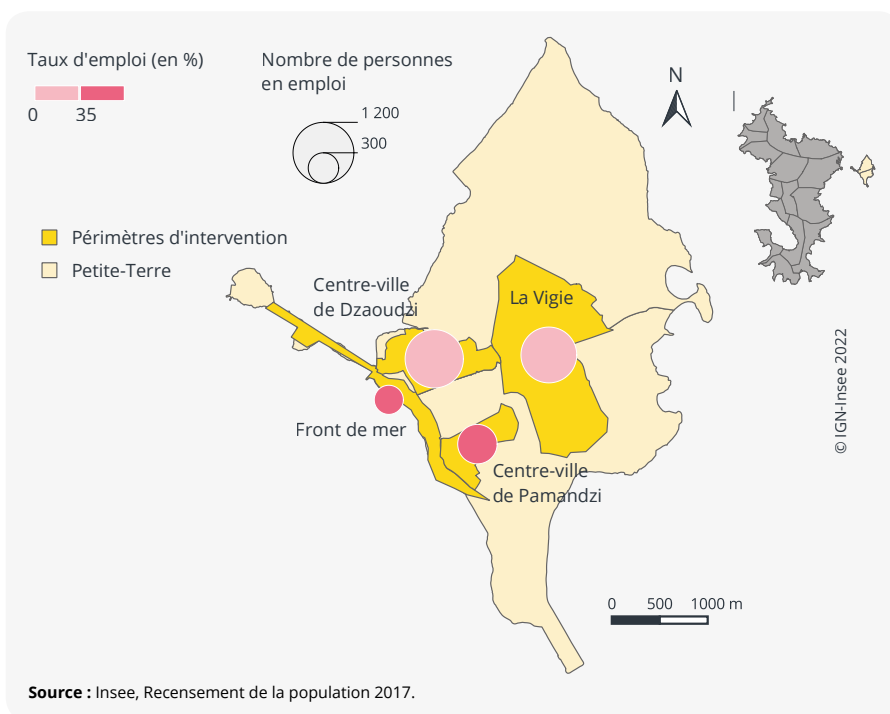
2017. Les habitants sont plus âgés que la moyenne et relativement moins concernés par la précarité de l'emploi. Hormis quelques poches de précarité, les logements sont par ailleurs plus anciens, plus souvent bâtis en dur, et un peu moins souvent suroccupés.

Le centre-ville de Pamandzi est quant à lui le moins défavorisé des quartiers d'intervention de Petite-Terre. Il cumule les meilleures conditions de logement, la population la moins jeune et la mieux insérée sur le marché de l'emploi. Les personnes en emploi qui y résident occupent davantage des emplois qualifiés et plus rémunérateurs. Les conditions de vie se rapprochent de celles des villages du littoral ouest de Grande-Terre, « aux conditions de vie supérieures à la moyenne de Mayotte » [Thibault, 2019]

► **Pour comprendre.**

L'installation en 2021 d'une Maison France Services à Petite-Terre vise à faciliter l'accès à l'emploi des personnes en âge de travailler, notamment des jeunes, dans les prochaines années. Plus généralement, les conditions de vie pourraient également s'améliorer grâce à l'ouverture progressive du nouvel hôpital.

► **3. Nombre de personnes en emploi et taux d'emploi parmi les 15-64 ans en 2017, dans les périmètres d'intervention de Petite-Terre**



Le territoire de Petite-Terre



À Petite-Terre, quatre périmètres d'intervention au cœur de l'action publique sur une île disposant d'infrastructures stratégiques

À Petite-Terre, sont implantées de nombreuses infrastructures stratégiques pour Mayotte, comme l'aéroport, un dépôt de carburant ou une centrale thermique. C'est donc un territoire important au regard de l'activité économique du département. Au cœur de cette île, l'action publique vise particulièrement quatre périmètres d'intervention, notamment dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Petite-Terre est une île de Mayotte située à l'est du territoire. Elle fait face à Mamoudzou en Grande-Terre, le chef-lieu économique de la région. Elle est formée des communes de Dzaoudzi dans sa partie nord et de Pamandzi au sud.

L'île de Petite-Terre, une des sept principales unités paysagères de Mayotte, est caractérisée par un paysage très hétérogène et riche dans un espace exigu, localisé à cheval entre le lagon et l'océan Indien.

Le relief, témoin du volcanisme pendant le Pléistocène et l'Holocène, est lui-même composé d'entités paysagères naturelles très variées : site des cratères comprenant le cratère du Dziani Dzaha, crête de la Caldeira (Mont la Vigie), falaises et plages de Moya, Vasière des Badamiers limitée par les différents dômes présents sur le littoral ouest, falaises de Papani sur le flanc nord-est de Petite-Terre.

Le couvert végétal et agricole de Petite-Terre, limité par l'expansion urbaine et la topographie des sols, est caractérisé par des prairies et cultures vivrières sur le versant ouest du Mont la Vigie et de Dzaha, des forêts sèches sur le versant est avec, plus en aval, la présence de mangroves au pied des falaises et les plages de Moya. Cette trame verte est structurée sur les versants ouest et est par les ravines, composante également de la trame bleue caractéristique de Petite-Terre. Enfin, la vasière des Badamiers abrite une mangrove en expansion sur le littoral nord-ouest.

Le paysage urbain de Petite-Terre est marqué par une continuité urbaine relativement dense des deux centres-

villes de Pamandzi et Dzaoudzi qui tend à se diffuser sur l'ensemble du territoire de Petite-Terre. Les formes urbaines sont relativement disparates et la densification verticale est limitée à quelques logements collectifs ne dépassant pas quatre étages. De plus, le tissu urbain est composé de plusieurs poches d'insalubrités dans les centres-villes qui tendent à se généraliser sur le versant ouest du Mont la Vigie et au sud-ouest du cratère du Dziani Dzaha.

Le rocher de Dzaoudzi – ancienne cité blanche caractérisée par les vestiges coloniaux et ancien chef-lieu des Comores - est l'un des lieux emblématiques de Mayotte. Actuellement seul point d'accès pour se rendre en Grande-Terre grâce à la gare maritime, le rocher de Dzaoudzi fait partie des entités paysagères remarquables de Petite-Terre et du patrimoine historique et culturel de Mayotte.

Zones de transports, industrielles et de communications, les secteurs des Badamiers et l'aéroport de Dzaoudzi, localisés au sud et au nord, contribuent fortement au dynamisme paysager de Petite-Terre. Espaces où le tissu urbain est peu dense, mais recevant de nombreuses activités économiques, industrielles et commerciales, ces deux lieux, où convergent de nombreux flux, viennent accentuer les flux de véhicules sur l'ensemble de Petite-Terre.

Dans le passé, Petite-Terre jouait déjà un rôle important dans le fonctionnement économique de Mayotte. En effet, l'île a abrité l'ancienne capitale régionale, installée à Dzaoudzi jusqu'à la fin des

années 1950. À ce titre, Dzaoudzi a par exemple abrité le premier hôpital de Mayotte ouvert au milieu du XIX^e siècle. D'anciens bâtiments administratifs tels que l'ancienne résidence des Gouverneurs sur le Rocher témoignent encore de ce passé. Puis, la Préfecture et le Conseil général ont été transférés à Mamoudzou en 1987, avant que Mayotte ne devienne le 101^e département de France en 2011.

En raison notamment de l'implantation de plusieurs infrastructures stratégiques, Petite-Terre joue un rôle notable dans l'activité économique de Mayotte. Ainsi, l'aéroport international de Mayotte y est implanté, de même qu'un site militaire, une centrale thermique, un dépôt de carburant, une usine de dessalement d'eau de mer. Des activités portuaires y sont aussi localisées, notamment la barge qui assure la liaison avec la Grande-Terre. Petite-Terre abrite par ailleurs le deuxième port de plaisance de Mayotte après celui de Mamoudzou.

Quatre périmètres d'intervention visés par des politiques publiques

La Communauté de communes de Petite-Terre (CCPT) est engagée dans plusieurs dispositifs contractualisés qui s'inscrivent dans l'Opération de revitalisation des territoires (ORT) définie par la loi de novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Élan). La finalité de ce nouvel outil à disposition des collectivités locales consiste à créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. Il vise une requalification

d'ensemble des centres-villes, facilitant la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain.

L'ORT regroupe :

- le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de La Vigie. À Petite-Terre, deux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) formant le quartier dit de « La Vigie » sont concernés : le QPV de La Vigie à Dzaoudzi et le QPV de La Vigie à Pamandzi ;
- le programme Action Cœur de ville (ACV) porté par la CCPT dont les périmètres sont localisés dans les deux centres-villes des deux communes de Petite-Terre. Ses objectifs sont multiples : améliorer les conditions de vie des habitants, conforter leur rôle moteur dans le développement du territoire et favoriser le réinvestissement en centre-ville, aussi bien en logements qu'en commerces. Dans le cadre de cette étude, la délimitation des périmètres d'intervention liés aux deux ACV se veut englobante : les quartiers du « centre-ville de Dzaoudzi » et du « centre-ville de Pamandzi » portent sur le périmètre élargi des centres-villes, comprenant les îlots de population adjacents au périmètre des ACV ► [Pour comprendre](#) ;
- à cheval sur les deux communes, le périmètre du « Front de mer » est également inscrit dans le cadre de l'ORT. Le secteur présente à la fois des enjeux de reconexion urbaine entre les deux cœurs de ville et le secteur du rocher de Dzaoudzi (point d'accès aux deux barges). Le Front de mer cristallise également des enjeux de valorisation du littoral. Les actions à mettre en œuvre restent à définir à ce stade. Il est envisagé par exemple de créer un véritable front de mer tout le long du boulevard en intégrant une voie piétonne, de structurer les commerces et services liés au tourisme, de valoriser les zones de biodiversité (vasière des Badamiers) ou de restructurer les zones des barges.

Les quatre périmètres d'intervention sont implantés dans les zones situées au centre et à l'ouest de Petite-Terre : La Vigie délimitée à l'est par les zones de cratères et de la colline de La Vigie, le centre-ville de Dzaoudzi, le centre-ville de Pamandzi et le Front de mer sur le littoral ouest de Petite-Terre ► [figure 4](#).

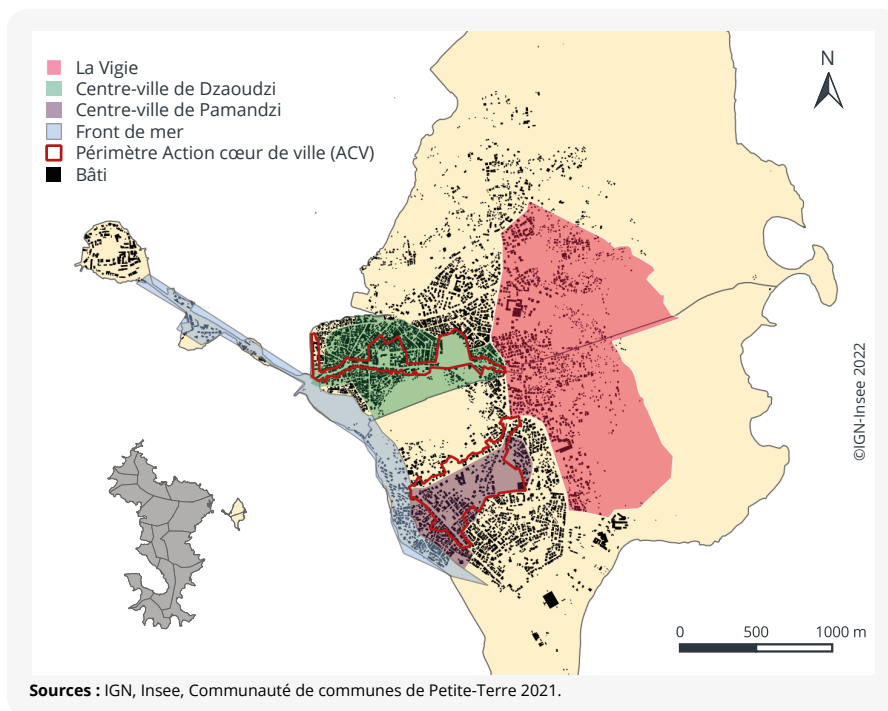
Un autre dispositif complète ces quatre périmètres d'intervention, le Quartier de reconquête républicaine. Il s'inscrit dans la poursuite de la zone de

sécurité prioritaire (ZSP) qui concerne Petite-Terre, et s'accompagne d'un renforcement sur la brigade de Pamandzi des effectifs de gendarmes déployés au cours de l'année 2019. Ce dispositif a une visée d'action sur l'ensemble de Petite-Terre.

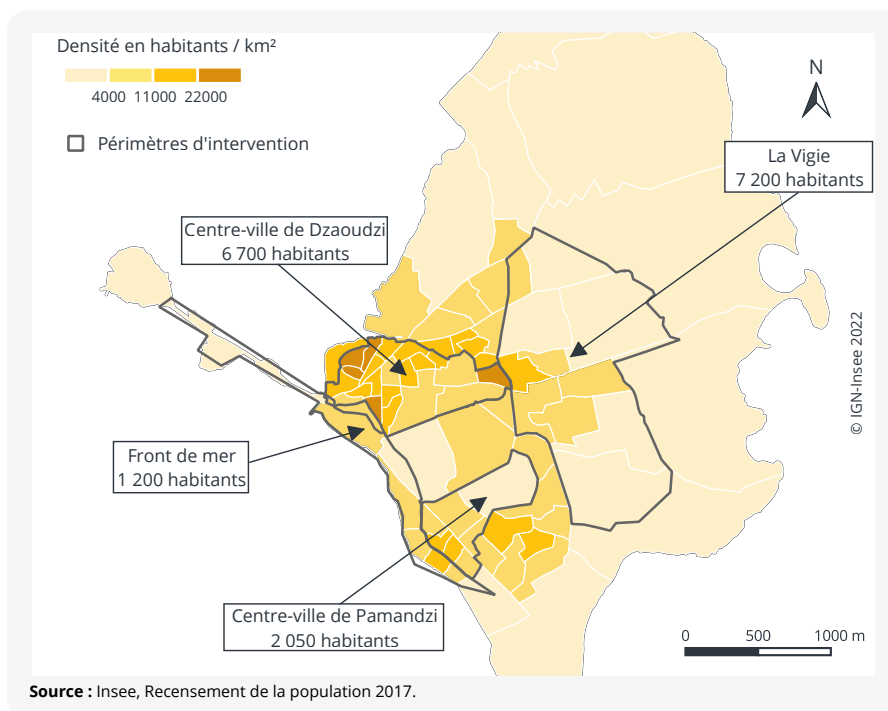
Les quatre périmètres d'intervention sont très disparates, tant au regard de leur géographie que de leur population.

Ainsi, la densité de population est particulièrement élevée dans certains îlots de logements dans le centre-ville de Dzaoudzi (plus de 22 000 habitants/km²), soit une densité comparable à celle de Paris ► [figure 5](#). La densité moyenne de ce périmètre d'intervention (13 300 habitants/km²) est trois fois supérieure à la densité moyenne des trois autres périmètres d'intervention (4 500 habitants/km²).

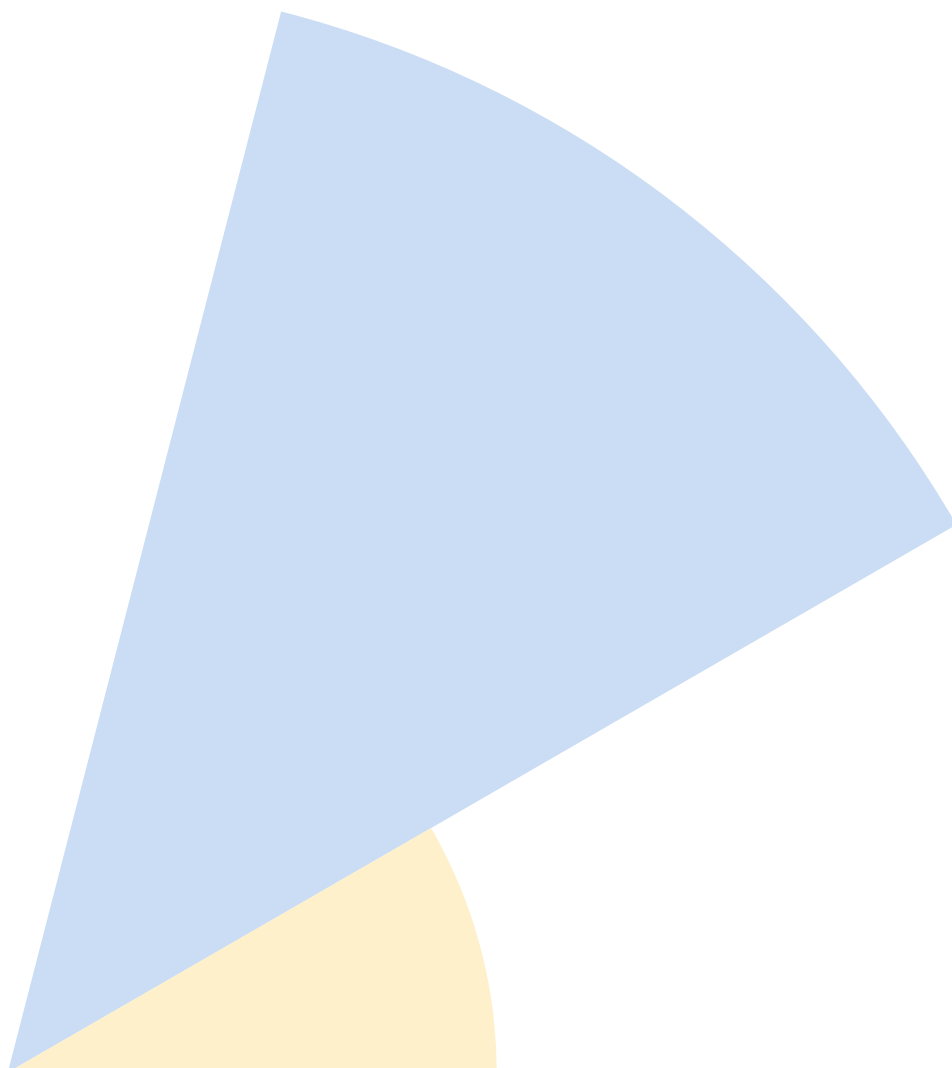
► 4. Les périmètres d'intervention de Petite-Terre



► 5. Densité de population et périmètres d'intervention de Petite-Terre



Démographie



Une forte croissance de la population à Petite-Terre entre 2012 et 2017, liée en grande partie à celle du quartier de La Vigie

En 2017, 29 300 personnes vivent à Petite-Terre. La moitié de la population se concentre dans deux périmètres d'intervention : La Vigie et le centre-ville de Dzaoudzi. Entre 2012 et 2017, la population de Petite-Terre croît fortement (+ 3,9 % par an en moyenne), comme celle du département dans son ensemble. Cette croissance repose principalement sur celle de La Vigie, la population des autres quartiers augmentant faiblement voire diminuant. À l'image de Mayotte, la population de Petite-Terre est jeune, avec une moyenne d'âge de 24 ans. Les ménages composés de plusieurs familles et/ou de personnes cohabitant ensemble sans liens de parenté sont plus fréquents qu'au niveau départemental (22 % contre 17 %). C'est le cas dans tous les périmètres d'intervention, sauf au centre-ville de Pamandzi où vivent davantage de couples sans enfant.

En 2017, 29 300 personnes résident à Petite-Terre, soit 11 % de la population de Mayotte.

La population est inégalement répartie au sein des périmètres d'intervention du fait de géographies et d'aménagements urbains hétérogènes. Ainsi, La Vigie est le quartier le plus peuplé, avec 7 200 habitants (25 % de la population de Petite-Terre). Il est suivi du centre-ville de Dzaoudzi avec 6 700 habitants (23 %). Les deux autres périmètres d'intervention sont moins peuplés : 2 050 personnes vivent dans le centre-ville de Pamandzi (7 %) et 1 200 sur le Front de mer (4 %). Aux alentours de ces quatre périmètres d'intervention résident 12 100 personnes (41 %).

La Vigie porte la forte croissance démographique de Petite-Terre

La population de Petite-Terre augmente de 3,9 % en moyenne par an entre 2012 et 2017, comme l'ensemble du département ► **figure 6**. Le territoire de Petite-Terre s'est ainsi peuplé de 5 100 habitants supplémentaires en cinq ans.

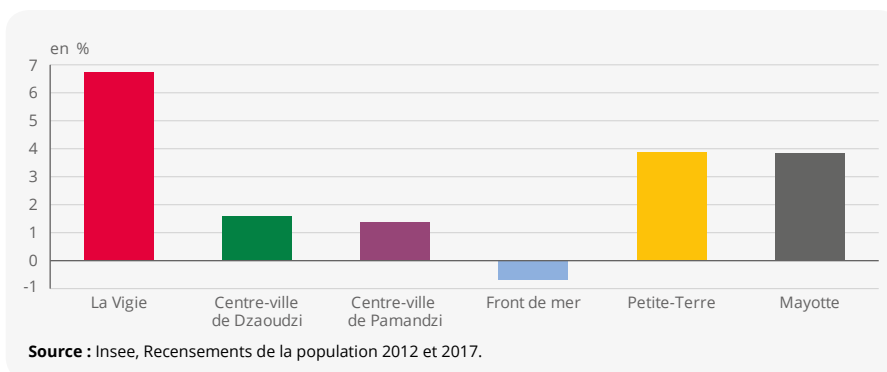
À Petite-Terre comme dans l'ensemble de Mayotte, près d'un habitant sur deux est de nationalité étrangère en 2017 (46 %) ; c'est plus qu'en 2012 (39 %). L'excédent d'arrivées de personnes sur le territoire par rapport à celles qui en partent contribue davantage à la hausse de la population à Petite-Terre qu'au niveau départemental. Ainsi, le solde migratoire apparent explique un quart de la

croissance de la population à Petite-Terre entre 2012 et 2017, soit deux fois plus qu'à Mayotte. Entre arrivées et départs, un supplément de 1 200 personnes sont ainsi venues peupler Petite-Terre en cinq ans. Ces nouveaux habitants, majoritairement localisés dans le périmètre d'intervention de La Vigie, sont arrivés sur le territoire de Petite-Terre marqué par une forte densité et un relief souvent peu propice à la construction d'habitations. Ainsi, ces logements de fortune sont souvent localisés dans des zones non constructibles et à risque, seules opportunités foncières pour s'implanter. Ces zones ne disposent pas d'un accès aux services urbains et demeurent enclavées. Cela n'est pas sans conséquences sur les conditions de vie et d'emploi de ces nouveaux habitants.

Entre 2012 et 2017, la population évolue très différemment selon les quartiers. À La Vigie, elle augmente très fortement

(+ 6,7 % par an en moyenne), et contribue ainsi pour 40 % à la croissance démographique de Petite-Terre. Le quartier gagne au total 2 000 personnes en cinq ans. Ces arrivées sont le fait de populations pauvres qui choisissent de s'installer dans des zones où il existe encore des espaces disponibles comme à La Vigie. Il est par ailleurs possible d'y planter quelques cultures vivrières. Ainsi, 11 % des ménages de La Vigie déclarent disposer d'une parcelle agricole ou d'élevage, qu'ils en soient propriétaires ou non, contre 6 % en moyenne dans les autres quartiers de Petite-Terre. Quant aux quartiers de centres-villes, ils étaient déjà très denses et aux limites non extensibles, entourés de la vasière des Badamiers, de la colline M'bouyoujou aux pentes trop abruptes pour y bâtir des habitations et de la zone aéroportuaire. La tension du foncier rend ces centres-villes moins attractifs que La Vigie ou le reste de Petite-Terre. Ainsi, la population y

► 6. Évolution annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017



augmente de façon plus modérée : + 1,4 % par an en moyenne à Pamandzi et + 1,6 % à Dzaoudzi.

L'installation d'habitations qui répond souvent à un besoin d'hébergement urgent n'est pas sans conséquences sur l'environnement et la sécurité de la population lorsqu'elle a lieu dans des zones non constructibles telles que les réserves naturelles ou les ravines. En revanche, la population décroît légèrement sur le Front de mer (- 0,7 % en moyenne par an), notamment celle des jeunes de 18 à 29 ans.

Quant au reste de Petite-Terre hors les quatre périmètres d'intervention, sa population augmente entre 2012 et 2017 à un rythme supérieur à celui de Petite-Terre (+ 4,7 %).

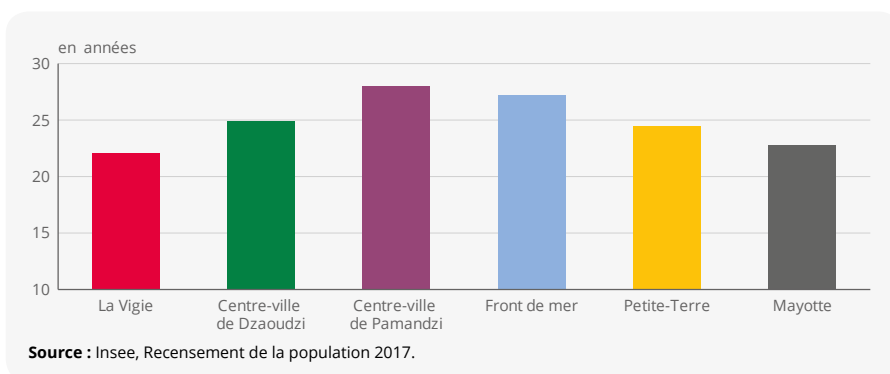
Une population très jeune

La population de Petite-Terre, comme celle de Mayotte, est particulièrement jeune, âgée de 24 ans en moyenne (23 ans au niveau départemental) ► **figure 7**. La Vigie est le quartier le plus jeune : les habitants ont une moyenne d'âge de 22 ans et les moins de 20 ans représentent ainsi 55 % des habitants du quartier. À l'inverse, le centre-ville de Pamandzi abrite la population la plus âgée de Petite-Terre (28 ans en moyenne) ; 45 % des habitants ont moins de 20 ans. En outre, 2 200 enfants de moins de 3 ans vivent à Petite-Terre dont 600 à La Vigie et 500 en centre-ville de Dzaoudzi. Ces deux quartiers abritent d'ailleurs les trois écoles (deux maternelles et une primaire) qui pratiquent le système de rotation scolaire, avec des cours le matin ou l'après-midi.

Davantage de ménages complexes à Petite-Terre

À Petite-Terre, les **ménages complexes**, composés de plusieurs familles et/ou de personnes cohabitant ensemble sans liens de parenté, sont plus fréquents que sur l'ensemble du département (22 % contre 17 %) ► **figure 8**. Leur présence plus

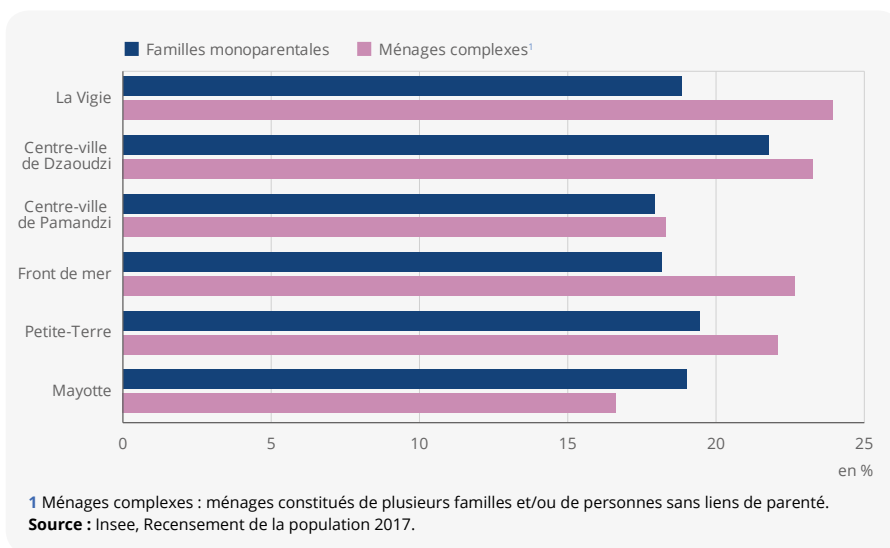
► 7. Âge moyen des habitants par périmètre d'intervention



fréquente à Petite-Terre est liée à l'afflux important de personnes disposant de peu de moyens. Les familles s'organisent donc en se regroupant au sein d'un même logement dans un contexte où l'espace pour l'habitat est rare. C'est notamment le cas à La Vigie où les deux tiers des logements sont suroccupés, ainsi qu'au centre-ville de Dzaoudzi. Sur le Front de mer, ce type de ménages est également fréquent. Cela pourrait être lié à l'existence de plus grands logements permettant d'héberger plusieurs familles, ainsi qu'à l'installation récente de populations aux conditions de vie précaires,

comme en témoigne le fort développement des maisons en tôle dans ce quartier (22 % en 2017 contre 10 % en 2012). Dans le centre-ville de Pamandzi, vivent davantage de couples sans enfant. Les familles monoparentales sont aussi fréquentes en Petite-Terre que dans l'ensemble de Mayotte (19 % des ménages). Parmi les quatre périmètres d'intervention, seul le centre-ville de Dzaoudzi comporte une part plus élevée de familles monoparentales (22 %). Ce quartier abrite par ailleurs moins de couples (avec ou sans enfant).

► 8. Parts de familles monoparentales et de ménages complexes



Emploi



À La Vigie et au centre-ville de Dzaoudzi, des habitants bien plus éloignés de l'emploi que dans le centre-ville de Pamandzi et sur le Front de mer

En 2017, 34 % des adultes en âge de travailler résidant à Petite-Terre ont un emploi : le taux d'emploi est ainsi un peu supérieur à celui du département. La population est bien moins insérée dans l'emploi à La Vigie et dans le centre-ville de Dzaoudzi que dans le centre-ville de Pamandzi et sur le Front de mer. Les ménages sans pourvoyeurs de revenus réguliers sont ainsi plus fréquents dans les quartiers de La Vigie et du centre-ville de Dzaoudzi. À La Vigie, la faible insertion dans l'emploi est liée pour partie à la part importante de nombreux jeunes sans diplôme.

Entre 2012 et 2017, l'accès à l'emploi se dégrade en Petite-Terre, alors qu'il se stabilise sur le département. La détérioration touche en premier lieu La Vigie et de manière moindre, le Front de mer. En revanche, la situation de l'emploi s'améliore en centre-ville de Dzaoudzi. Parmi les Petits-Terriens qui disposent d'un emploi, 4 sur 10 empruntent la barge pour rejoindre la Grande-Terre ; ils travaillent principalement à Mamoudzou.

L'insertion sur le marché du travail constitue un enjeu de premier ordre, en particulier pour Petite-Terre marquée par une forte croissance démographique et une population très jeune.

En 2017, 34 % de la population de Petite-Terre en âge de travailler occupe un emploi, soit un peu plus qu'en moyenne à Mayotte (29 %) ► **figure 9**. Cependant, cette part est très faible au regard de la France métropolitaine (64 %).

Du fait notamment d'une insertion dans l'emploi un peu plus élevée, les ménages de Petite-Terre semblent un peu plus préservés de difficultés financières que l'ensemble des ménages vivant à Mayotte. En effet, les ménages dans lesquels aucune personne ne dispose d'un emploi ou est retraitée sont moins présents à Petite-Terre que sur le département (40 % contre 50 %). Les ménages ne disposant pas de revenus réguliers rencontrent sans doute davantage de difficultés financières que les autres ► **figure 10**. La part des pensions de retraites est faible : seul 1 ménage de Petite-Terre sur 10 disposant de revenus réguliers perçoit des revenus issus d'une pension de retraite.

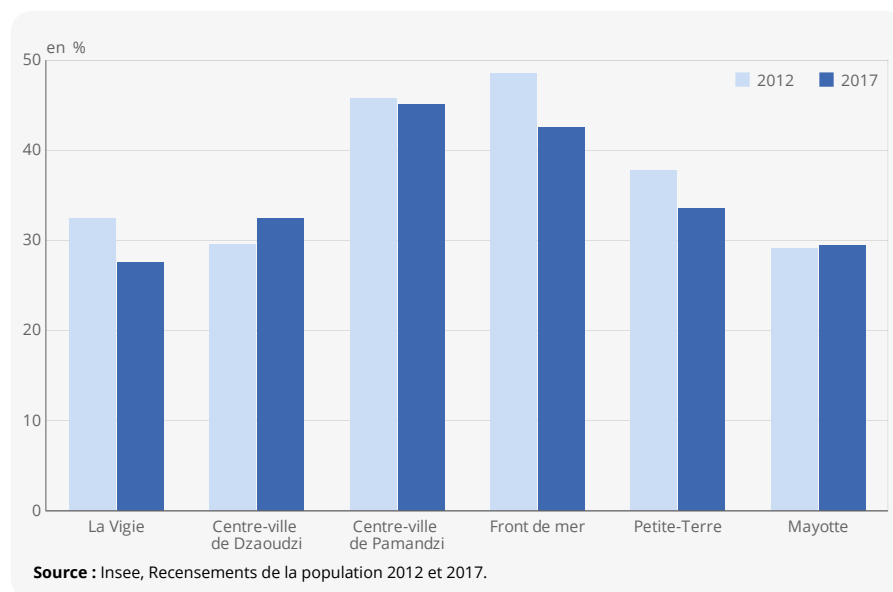
Dans le centre-ville de Pamandzi et en Front de mer, la situation est un peu meilleure. Dans ces périmètres d'intervention, 40 % des 15-64 ans disposent d'un emploi. La situation du centre-ville de Pamandzi est même comparable à celle des « villages de Mayotte aux conditions de vie les plus

favorables », selon une typologie des villages basée sur les conditions de logement et d'emploi [Thibault, 2019]. En effet, les habitants sont plus âgés en moyenne, ce qui facilite leur insertion professionnelle. De fait, les ménages ne percevant aucun revenu régulier, que ce soit sous forme de revenu d'activité ou de pension de retraite, y sont moins fréquents. Seulement 30 % des ménages de ces deux quartiers ne peuvent pas compter sur les revenus réguliers d'un de ses membres (40 % à Petite-Terre). Par ailleurs, dans ces périmètres d'intervention, les personnes en emploi

sont plus qualifiées et mieux rémunérées qu'ailleurs. Les actifs occupent plus souvent des postes de cadres ou de professions intermédiaires qu'ailleurs à Petite-Terre : 46 % en Front de mer et 44 % en centre-ville de Pamandzi contre 38 % en moyenne en Petite-Terre.

À La Vigie, la situation de l'emploi est particulièrement préoccupante : seules 1 100 personnes, soit 28 % des habitants de 15 à 64 ans, disposent d'un emploi. Ce **taux d'emploi** est le plus faible des périmètres d'intervention. Cependant, il est supérieur de

► 9. Taux d'emploi des 15-64 ans en 2012 et 2017



11 points à celui des « villages de Mayotte qui cumulent les difficultés ».

À La Vigie, la population en âge de travailler est plus jeune qu'ailleurs à Petite-Terre. De plus, plus de la moitié des ménages y résidant ne perçoivent aucun revenu régulier. Non seulement, les habitants de La Vigie sont moins souvent en emploi qu'ailleurs, mais le cas échéant, les emplois qu'ils occupent sont moins rémunérateurs (seulement 35 % de cadres ou de professions intermédiaires).

En centre-ville de Dzaoudzi, le taux d'emploi se situe légèrement au-dessus de celui de La Vigie. Les actifs occupent aussi souvent des postes procurant des revenus plus faibles. En effet, la part d'ouvriers et d'employés est identique à celle de La Vigie (58 %).

L'emploi se dégrade à Petite-Terre entre 2012 et 2017

Entre 2012 et 2017, l'accès à l'emploi se détériore à Petite-Terre : le taux d'emploi baisse de 38 % à 34 %. Cette évolution contraste avec celle du département où la situation reste stable en matière d'emploi. Comme l'ensemble du département, Petite-Terre est soumise à une forte tension démographique qui se traduit notamment par l'arrivée de nombreuses personnes sur le marché de travail.

La dégradation de l'emploi à Petite-Terre est en grande partie liée à la situation de La Vigie : le taux d'emploi y baisse de 5 points. Dans ce quartier, sont en effet arrivés de très nombreux jeunes sans emploi ni diplôme qui éprouvent donc de grandes difficultés à trouver un emploi. Ainsi, le nombre de personnes en âge de travailler progresse en moyenne de

7,8 % par an sur la période, alors que la population disposant d'un emploi augmente moins vite (+ 4,3 % par an). De fait, en 2017, dans plus de la moitié des ménages, aucune personne n'apporte de revenus (52 %) : c'est bien plus qu'en 2012 (41 %). C'est dans ce quartier que le nombre de ménages sans apporteurs de ressources augmente le plus fortement : + 370 ménages sans revenus réguliers entre 2012 et 2017, soit 1 700 personnes supplémentaires concernées sur la période.

La situation de l'emploi se détériore également dans le périmètre du Front de mer mais de manière moindre.

Dans le centre-ville de Pamandzi, le taux d'emploi relativement élevé en 2012 par rapport à Mayotte (46 % contre 29 %) se maintient. Dans les autres « villages aux conditions de vie supérieures à la moyenne », catégorie à laquelle appartient la commune de Pamandzi, l'emploi augmente sensiblement entre 2012 et 2017 (+ 5 points pour le taux d'emploi).

L'accès à l'emploi s'améliore dans le centre-ville de Dzaoudzi. Le taux d'emploi augmente de 30 % à 32 % en cinq ans mais demeure à un niveau relativement faible. Sur la période, la population en emploi croît davantage que celle en âge de travailler. Bien qu'en majorité ouvriers ou employés, davantage de personnes se sont insérées et ont pu trouver un emploi.

En dehors des périmètres d'intervention, le reste du territoire de Petite-Terre est à l'image de La Vigie : le taux d'emploi baisse de 6 points entre 2012 et 2017. En effet, la hausse du nombre de personnes en emploi n'a pas compensé celle du nombre de personnes en âge de travailler.

À La Vigie, les deux tiers des jeunes de 15 à 29 ans sortent du système scolaire sans diplôme

À Mayotte comme ailleurs, le diplôme joue un rôle essentiel dans l'insertion professionnelle [Fleuret et Paillole, 2019]. La formation des jeunes constitue ainsi un enjeu d'intégration sur le marché du travail et plus largement, de développement économique et social de la société.

À Mayotte, l'absence de diplôme va souvent de pair avec un manque de maîtrise de la langue française et des difficultés à trouver un travail. Le niveau de formation est faible : 57 % des jeunes de 15 à 29 ans sortis du système scolaire et résidant à Petite-Terre n'ont aucun diplôme, soit 2 400 jeunes. C'est moins qu'en moyenne à Mayotte (64 %). Cette part est la plus élevée dans le quartier de La Vigie (66 %) ; elle est un peu inférieure dans les autres périmètres d'intervention, mais concerne tout de même plus d'un jeune sur deux (55 %) ► figure 11.

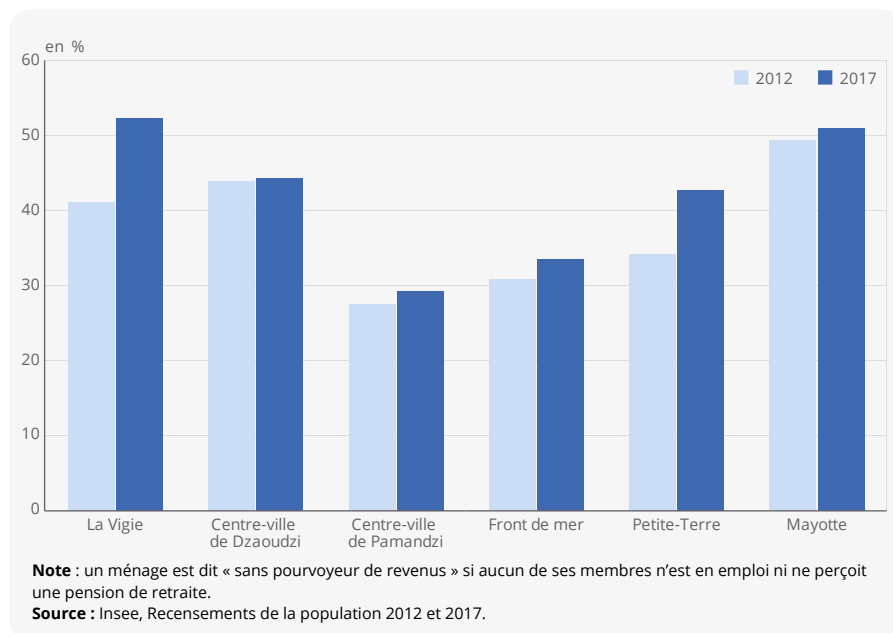
Parmi l'ensemble des jeunes, 44 % ne sont ni en emploi, ni en études, une part un peu plus faible que sur l'ensemble du département (48 %) ► figure 12. Les 2 900 jeunes de Petite-Terre concernés sont dans une situation fragile qui peut traduire un désengagement du marché du travail. La part de jeunes ni en emploi, ni en formation est la plus élevée à La Vigie (50 %), et la plus faible en Front de mer (23 %) et en centre-ville de Pamandzi (32 %). Le centre-ville de Dzaoudzi est dans une situation intermédiaire.

► Encadré - Une Maison France Services ouverte fin 2020 à Petite-Terre

La Maison France Services de Petite-Terre a ouvert ses portes fin 2020 en plein cœur du territoire, sous l'égide de la Communauté de communes de Petite-Terre. Elle permet à l'ensemble des administrés de disposer d'un accès facilité aux services publics. Cette structure a en effet pour objectif de rendre les services publics plus conviviaux en s'appuyant notamment sur internet, tout en garantissant la qualité des services rendus.

Grâce à une charte d'engagement, la Maison France Services de Petite-Terre bénéficie d'une présence garantie ou d'une représentation de multiples partenaires, comme Pôle emploi, la Caisse de Sécurité sociale de Mayotte, la Mutualité sociale agricole, les ministères de l'Intérieur (Préfecture) et de la Justice, la direction générale des Finances publiques, la Mission locale, La Poste, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, la Chambre de l'agriculture et de la pêche, le Conseil départemental de Mayotte, le GIP CARIF-OREF.

► 10. Part des ménages sans pourvoyeurs de revenus réguliers



42 % des habitants de Petite-Terre en emploi travaillent à Mamoudzou

En 2017, parmi les 5 600 habitants de Petite-Terre qui occupent un emploi, 2 400 empruntent quotidiennement la barge ► **figure 13**, mode de transport obligatoire pour rejoindre la Grande-Terre. Ces « navetteurs » représentent 42 % des Petits-Terriens disposant d'un emploi. Ils se déplacent en très grande majorité vers Mamoudzou (1 200 depuis Dzaoudzi et 900 depuis Pamandzi).

En parallèle, 58 % des personnes en emploi vivant à Petite-Terre y travaillent : 2 400 dans leur commune de résidence et 800 dans l'autre commune de Petite-Terre.

Au sein des périmètres d'intervention, à La Vigie, dans le centre-ville de Pamandzi et en Front de mer, 6 travailleurs sur 10 restent à Petite-Terre. Ils sont 5 sur 10 dans ce cas en centre-ville de Dzaoudzi.

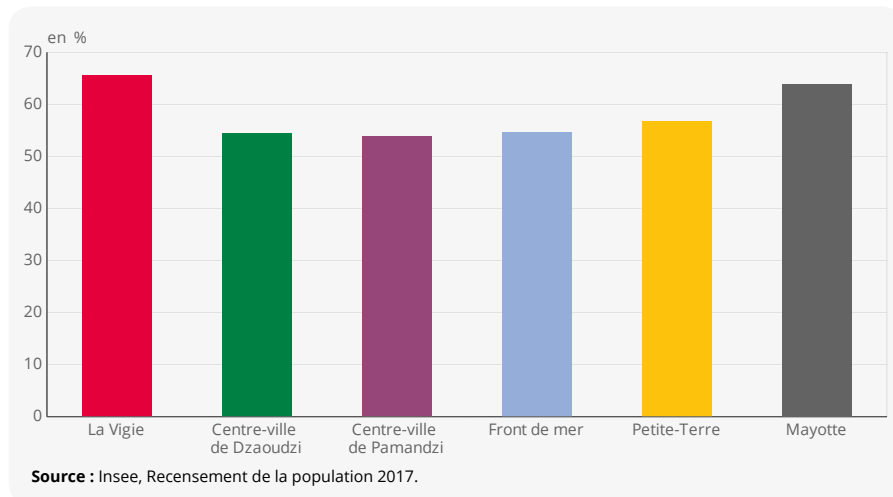
En sens inverse, peu d'habitants de Grande-Terre viennent travailler à Petite-Terre. Ils sont 600 à utiliser la barge chaque jour, principalement en provenance de Mamoudzou.

La barge forme d'ailleurs avec les taxis collectifs, l'ensemble des transports en commun. Il s'agit logiquement du moyen de transport utilisé par les Petits-Terriens se rendant à Grande-Terre pour leur travail. Ceux qui restent travailler à Petite-Terre se déplacent le plus souvent en voiture (35 %), ou à pied (30 %) compte tenu de la faible étendue de l'île.

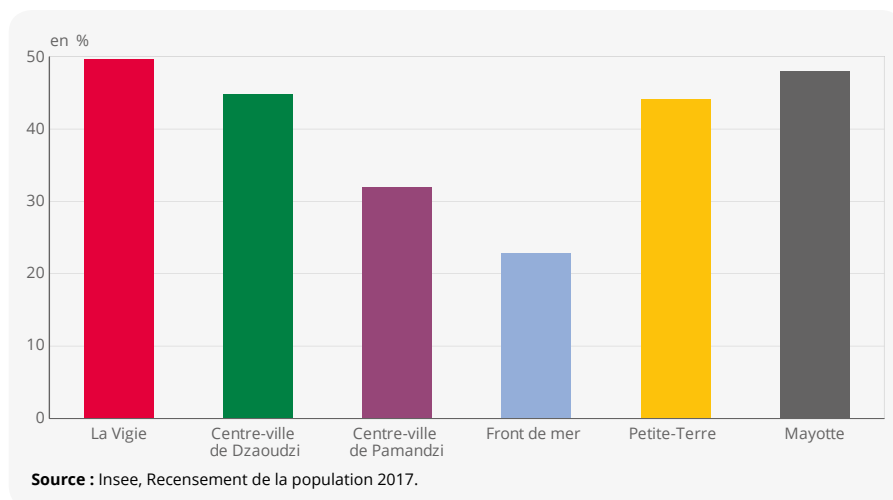
Les résidents des deux centres-villes utilisent davantage les transports en commun pour aller travailler. C'est notamment le cas au centre-ville de Dzaoudzi, quartier où la population rejoint davantage la Grande-Terre pour son travail. Au niveau départemental, c'est la voiture qui prédomine pour 46 % des travailleurs.

Les travailleurs résidant à Petite-Terre utilisent un peu plus fréquemment un deux-roues motorisé pour aller travailler qu'ailleurs à Mayotte. Ce moyen de transport s'avère être utile pour éviter les temps d'attente aux heures de pointe. Ainsi, 12 % des Petits-Terriens exerçant un emploi se déplacent en deux-roues pour aller travailler contre 9 % pour l'ensemble des travailleurs de Mayotte. Le constat est le même, que le lieu de travail se situe à Grande-Terre ou à Petite-Terre. Les travailleurs habitant La Vigie et en dehors des périmètres d'intervention prennent plus souvent leur deux-roues pour se rendre au travail.

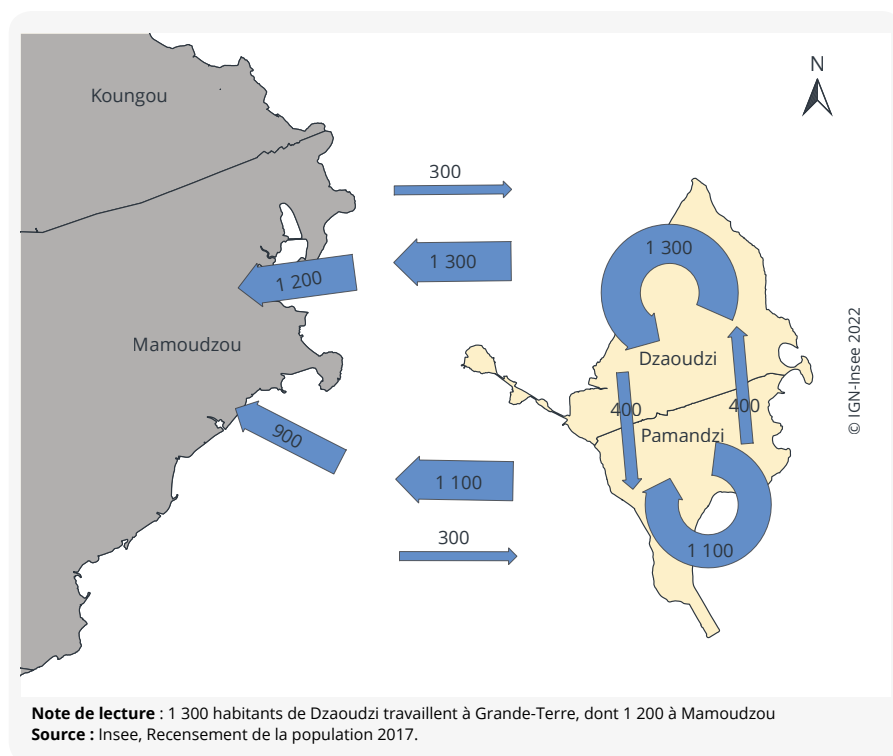
► 11. Part de non-diplômés parmi les 15-29 ans sortis du système scolaire



► 12. Part de jeunes de 15-29 ans ni en emploi, ni en formation



► 13. Flux entrants et sortants de travailleurs

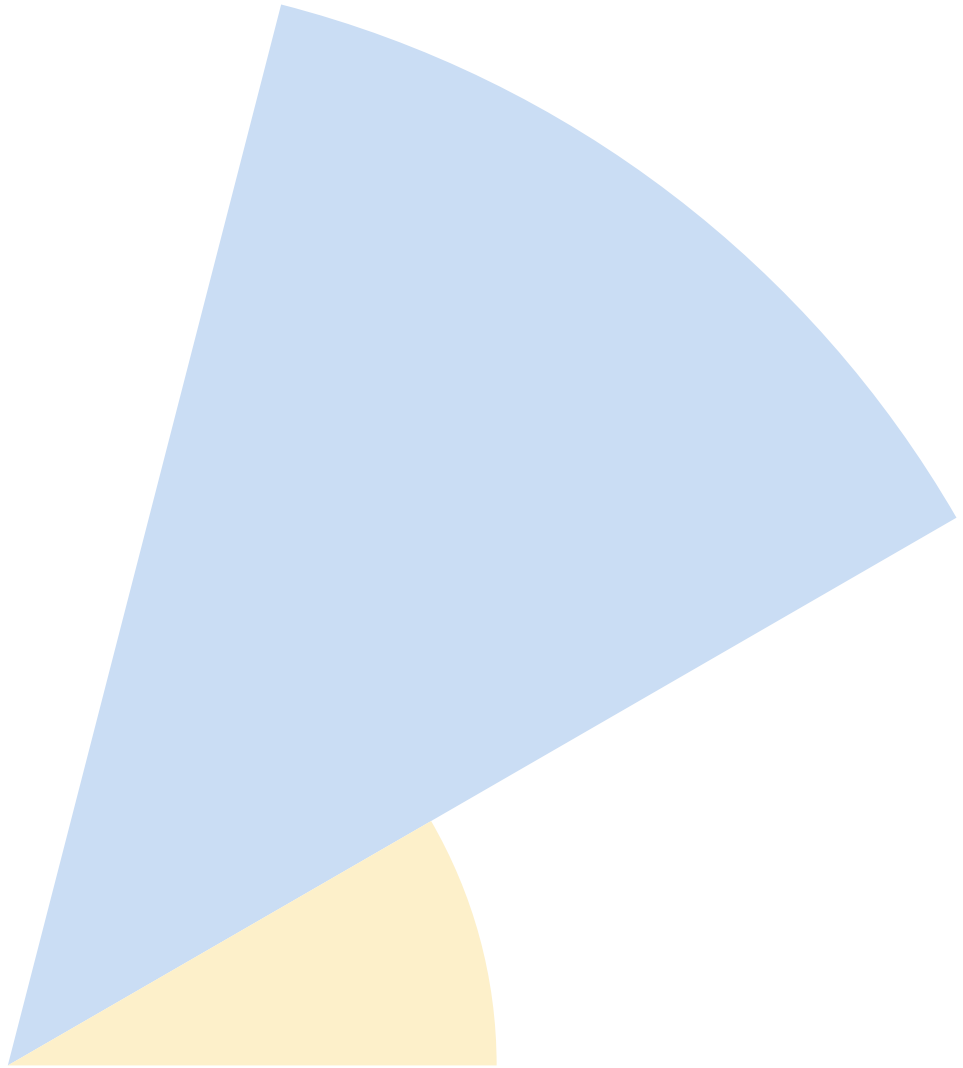


Malgré l'absence d'aménagement urbain pour les vélos à Mayotte, qui rend sa pratique dangereuse, au moins 2,4 % des travailleurs de Petite-Terre déclarent rouler

à vélo, dont 3,6 % pour ceux qui restent travailler à Petite-Terre (0,8 % à Mayotte). L'usage du vélo est similaire au niveau national où des pistes cyclables (sécurisées)

existent et se développent. Ces deux modes de transport à deux roues sont moins coûteux que la voiture et peuvent s'avérer plus pratiques dans une circulation dense.

Logement



Des conditions de logement précaires à La Vigie, davantage de confort en centre-ville de Pamandzi

En 2017, les conditions de logement à Petite-Terre sont précaires, comme sur le département et loin des standards de la France métropolitaine. Ainsi, quatre logements sur dix sont en tôle et six sur dix sont dépourvus du confort sanitaire de base. La Vigie est le quartier dans lequel les conditions d'habitat sont les plus dégradées, avec 62 % d'habitations en tôle et 68 % sans confort sanitaire de base. Le centre-ville de Pamandzi est le moins concerné (23 % de maisons en tôle et 34 % sans confort sanitaire). L'électricité fait défaut dans 6 % des logements de Petite-Terre. À La Vigie, cette part est sensiblement plus élevée (11 %). La moitié des logements de ce quartier accèdent à l'électricité sans un compteur individuel.

En 2017, à Petite-Terre, les conditions de logement des habitants sont aussi dégradées que sur l'ensemble de Mayotte. Ainsi, 41 % des **résidences principales** sont en tôle, 23 % n'ont pas l'eau courante à l'intérieur et 57 % ne disposent pas du **confort sanitaire de base** (absence à l'intérieur du logement de W.-C., baignoire ou douche) ► **figure 14**.

Les conditions de logement en Petite-Terre ne se sont pas améliorées depuis 2012. Comme sur l'ensemble du département, la part des habitations fragiles aux conditions de logement précaires ne diminue pas. De nombreuses constructions de ce type ont vu le jour depuis 2012, accompagnant la forte croissance de la population. Cependant, avec l'apparition de nombreux logements sur la période, la **suroccupation** se réduit, mais reste à un niveau élevé. Ainsi, en 2017, 55 % des logements sont surpeuplés contre 60 % en 2012. Les logements de Petite-Terre sont aussi souvent suroccupés qu'en moyenne à Mayotte, mais ils sont un peu plus grands : 36 % comptent au moins 4 pièces, contre 32 % de l'ensemble des logements de Mayotte.

Les conditions de logement sont les plus dégradées à La Vigie

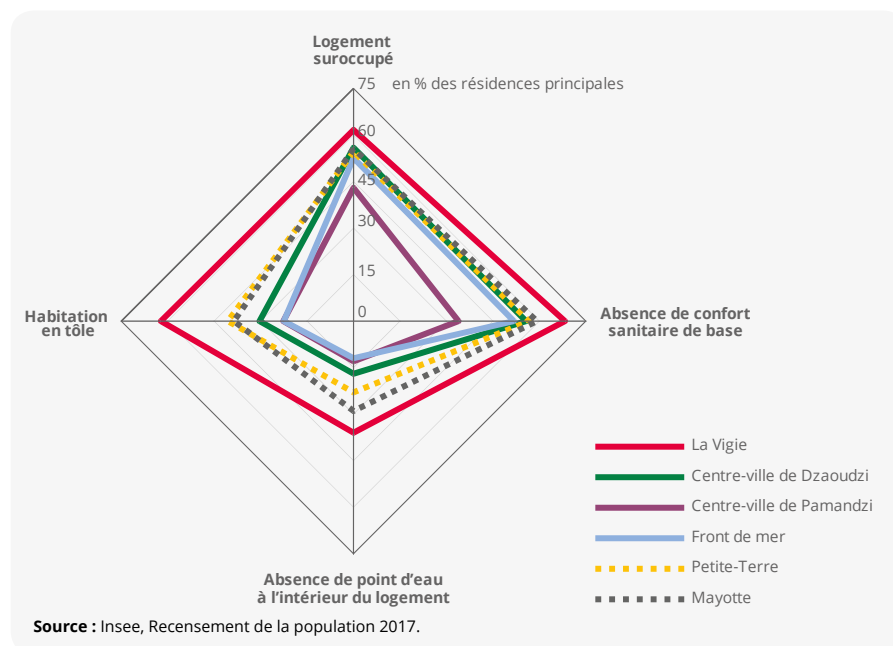
Les habitants de La Vigie sont confrontés aux conditions de logement les plus rudimentaires. Dans ce quartier, en 2017, 62 % des logements sont en tôle et 68 % sont dépourvus du confort sanitaire de base. Ces conditions ne se sont guère améliorées depuis 2012. En effet, de nombreux nouveaux logements ont été édifiés dans le quartier sur la période, pour accompagner la forte croissance

de la population (+ 6,7 % en moyenne par an contre + 3,9 % pour Petite-Terre). La plupart de ces nouvelles habitations sont fragiles, répondant rapidement aux besoins en logements des nouveaux arrivants : elles sont le plus souvent en tôle et sans raccordement intérieur à l'eau ou l'électricité. Les constructions de La Vigie sont aussi souvent en tôle que dans le groupe de villages de Mayotte qui « cumulent les difficultés » [Thibault, 2019]. En revanche, ces habitations sont plus souvent pourvues du confort sanitaire de base. Du fait de l'arrivée d'une population nombreuse et relativement pauvre s'installant dans des habitations précaires, la suroccupation des logements est toujours aussi prégnante dans le quartier de La Vigie : 62 % des logements sont

surpeuplés, une part comparable à celle de 2012, alors que la tendance est à la baisse à Petite-Terre comme à Mayotte. Les logements de La Vigie sont moins souvent qu'ailleurs occupés par leurs propriétaires (34 %) et davantage par des personnes logées gratuitement (28 %).

Dans le centre-ville de Dzaoudzi, la situation est un peu moins dégradée. Ainsi, les logements en tôle sont moins nombreux qu'ailleurs (30 %). De plus, les logements sont plus récents ; les nouveaux logements construits entre 2012 et 2017 ont été principalement édifiés en dur, ce qui améliore quelque peu les conditions de vie de leurs occupants. Cependant, les logements du centre-ville de Dzaoudzi sont aussi souvent surpeuplés et dépourvus du confort sanitaire de base que l'ensemble

► 14. Conditions d'habitat en 2017



des habitations de Petite-Terre. Par ailleurs, ils sont plus petits que dans les autres quartiers : 69 % d'entre eux disposent de moins de 4 pièces.

Les conditions de vie sur le Front de mer sont un peu meilleures qu'ailleurs à Petite-Terre, surtout dans la partie du Front de mer se situant dans la commune de Pamandzi. Les logements en tôle sont moins nombreux (23 %) et les logements un peu moins souvent en situation de surpeuplement (53 %). Ils disposent également plus souvent du confort sanitaire de base (48 % en 2017 contre 43 % en 2012). C'est en Front de mer que les logements sont les plus anciens (8 sur 10 ont plus de 10 ans). Cependant, avec l'installation de nouveaux arrivants, l'habitat précaire s'est diffusé entre 2012 et 2017 (deux fois plus de maisons en tôle) dans des poches de précarité très localisées.

Dans le centre-ville de Pamandzi, les conditions de logement sont bien plus agréables que dans les autres quartiers. Huit habitations sur dix sont des constructions en dur, plutôt anciennes (7 sur 10 ont plus de 10 ans). Seuls un tiers des logements ne disposent pas du confort sanitaire de base et 43 % sont surpeuplés. Dans ce quartier, les logements disposent plus souvent du confort sanitaire de base que les « villages aux conditions de vie supérieures à la moyenne », dont fait partie le village de Pamandzi.

Près de 4 logements de Petite-Terre sur 10 accèdent à l'électricité sans compteur individuel

L'accès à l'électricité est aussi un déterminant de conditions de vie décentes. À Petite-Terre, les habitations sont mieux

raccordées au réseau électrique qu'en moyenne à Mayotte : 94 % des logements y ont accès en Petite-Terre contre 90 % au niveau départemental ► **figure 15**. À Petite-Terre, l'accès à l'électricité se fait davantage par le biais d'un compteur individuel (57 % des logements) que de façon indirecte, sans compteur propre (38 %).

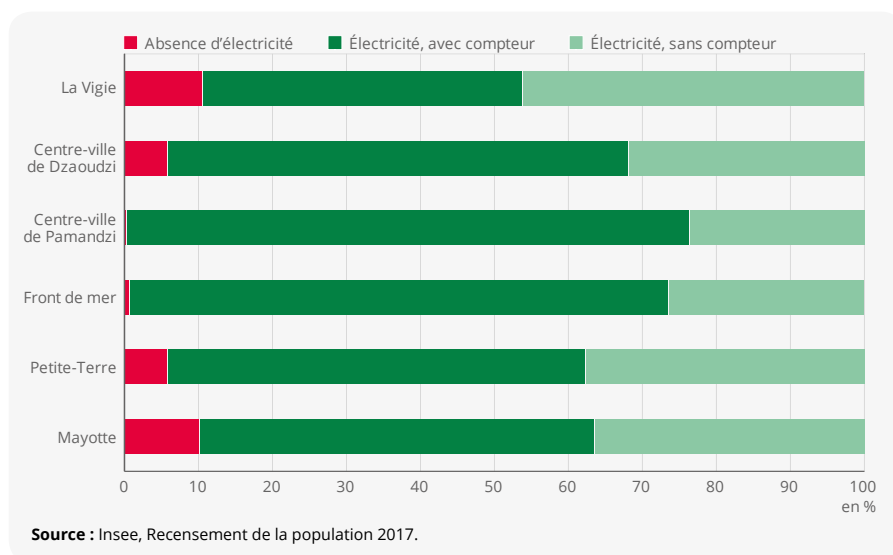
L'électricité est quasi généralisée en centre-ville de Pamandzi et en Front de mer. Les logements qui s'y trouvent sont plus souvent en dur, plus anciens et un peu plus confortables qu'ailleurs. Dans ces périmètres d'intervention, les trois quarts des logements disposent de l'électricité *via* leur propre compteur.

Dans le centre-ville de Dzaoudzi, l'accès à l'électricité est plus réduit mais reste dans la moyenne de Petite-Terre. Les

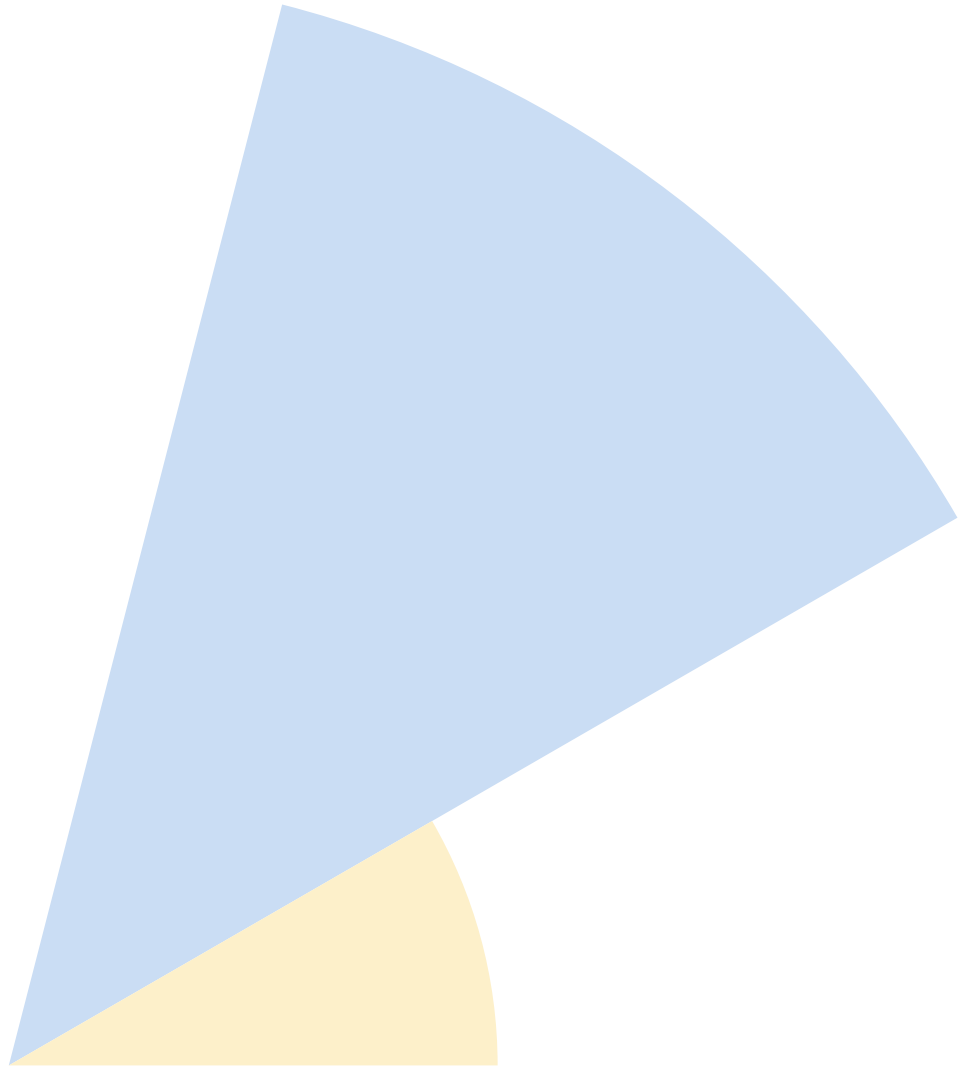
logements disposant d'un compteur individuel y sont un peu plus présents : les logements sont plus anciens et plus souvent bâtis en dur qu'en moyenne à Petite-Terre.

À La Vigie, l'accès à l'électricité est plus limité : 1 résidence sur 10 n'en dispose pas, comme sur l'ensemble de Mayotte. Ces habitations sans électricité sont des maisons en tôle. Parmi les logements qui disposent de l'électricité, la moitié y accèdent indirectement, sans propre compteur (46 % de l'ensemble des logements). Ce niveau d'équipement est néanmoins supérieur à celui des « villages de Mayotte aux conditions de logement précaires ».

► 15. Accès à l'électricité des résidences principales



Équipements et services



Petite-Terre est bien pourvue en équipements et services de proximité, mais moins pour les autres gammes

Les équipements de la gamme de proximité sont bien représentés en Petite-Terre. En particulier, l'offre est relativement importante en épiceries qui ont pour avantage d'occuper peu d'espace, et en taxis collectifs qui répondent aux besoins de déplacement d'une population peu équipée en véhicules personnels. En revanche, l'implantation de médecins généralistes, médecins spécialistes, laboratoires ou établissements de santé est plus limitée. Le déploiement en 2021 d'un nouvel hôpital et d'une Maison France Services devrait améliorer l'offre en Petite-Terre.

Les services aux particuliers, les commerces et autres établissements d'enseignement, de santé ou de loisirs, sont regroupés en trois **gammes de services**, qui présentent des logiques d'implantation similaires : la gamme de proximité, la gamme intermédiaire et la gamme supérieure ► [Pour comprendre](#).

Des services de proximité bien implantés à Petite-Terre

Tous les équipements et services de la gamme de proximité sont représentés à Petite-Terre, exceptés les commerces de la catégorie « fleuriste-jardinerie-animalerie ». Ainsi, Petite-Terre est dotée de plus de 300 épiceries-supérettes ou *doukas*, soit 100 épiceries pour 10 000 habitants, comme sur l'ensemble de Mayotte ► [figure 16](#). C'est 20 fois plus que dans l'Hexagone. Les taxis sont également fortement implantés à Petite-Terre : le nombre de taxis

pour 10 000 habitants est deux fois supérieur au niveau départemental et sept fois supérieur à celui de la France métropolitaine hors Île-de-France. L'offre est plus importante qu'ailleurs à Mayotte du fait de l'implantation de l'aéroport régional : les taxis acheminent les voyageurs à la barge pour rejoindre la Grande-Terre. Ces taxis collectifs pallient surtout l'absence d'un réseau de transport en commun organisé pour les trajets du quotidien, comme il en existe dans l'Hexagone.

Les restaurants, boulangeries et électriciens sont aussi présents à Petite-Terre qu'à Mayotte et que dans l'Hexagone.

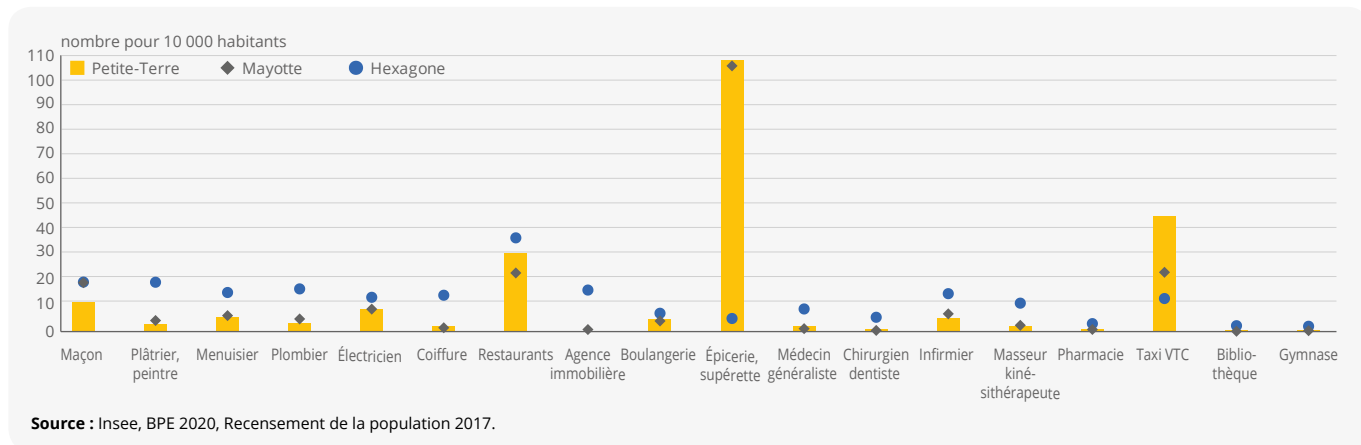
En revanche, bien que présents sur le territoire, les équipements ou services de santé de proximité tels que les médecins généralistes, les dentistes ou les kinésithérapeutes sont sous-représentés par rapport au niveau hexagonal (4 à

5 fois moins de praticiens). C'est aussi le cas sur l'ensemble du territoire mahorais et de façon plus prononcée pour les médecins généralistes. D'autres équipements sont également moins fréquents que dans l'Hexagone : les services aux particuliers tels que les coiffeurs, peintres, plombiers ou agences immobilières. Le recours à des pratiques informelles par des relations de proximité sont assez développées pour ces services.

Une bibliothèque est par ailleurs présente dans chaque commune de Petite-Terre.

Avec un gymnase (salle ou terrain multisports) dans chaque commune et quatre terrains de grands jeux ou stades (football, rugby, etc.), Petite-Terre est moins bien pourvue en équipements sportifs que l'Hexagone. Rapporté à la population, le territoire dispose de plus de gymnases que l'ensemble de Mayotte, mais moins de stades.

► 16. Taux d'équipement de certains équipements de la gamme de proximité



Les services de la gamme intermédiaire un peu moins présents

La gamme intermédiaire correspond à des équipements moins utiles au quotidien. Cette gamme d'équipements est moins présente à Petite-Terre et à Mayotte que dans l'Hexagone ► **figure 17**.

Certains équipements ou services de santé sont absents de Petite-Terre : orthophoniste, podologue et laboratoire d'analyse médicale. Ils sont installés en Grande-Terre, mais à un niveau moindre que dans l'Hexagone. D'autres sont présents mais plus rares que dans l'Hexagone : il s'agit des crèches et des psychologues (respectivement 5 et 6 fois moins, rapporté à la population).

Les services aux particuliers sont peu présents : banques et pressings-laveries automatiques (5 fois moins), mais aussi les magasins d'optique (7 fois moins). Quant aux centres de contrôle technique automobile, il faut se rendre sur Grande-Terre pour y accéder. Une station-service est implantée à Petite-Terre.

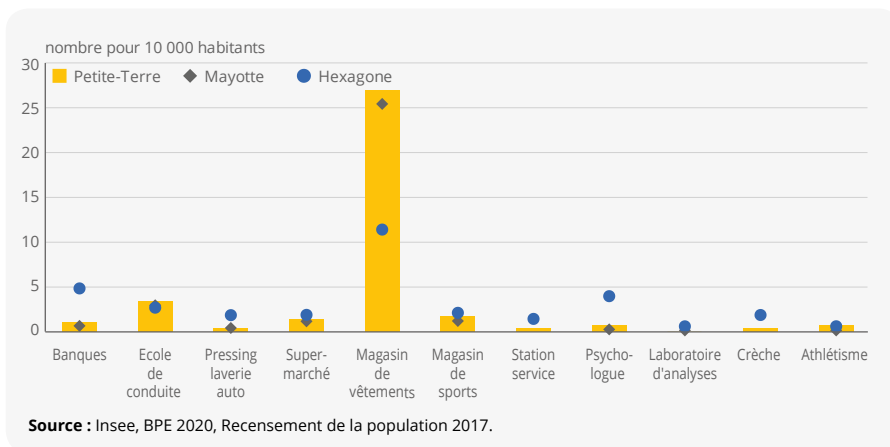
Le **taux d'équipement** est proche du niveau national pour les supermarchés, magasins de sport, magasins d'électroménager, les services aux particuliers d'école de conduite et les équipements sportifs de pistes ou stades d'athlétisme. Les magasins de vêtements sont même plus fortement implantés, comme à Mayotte (27 magasins pour 10 000 habitants contre 11 dans l'Hexagone).

Une offre inégale en services de la gamme supérieure

Les équipements de la gamme supérieure sont occasionnellement utilisés par la population. Tout comme au niveau départemental, le niveau d'équipement pour 10 000 habitants à Petite-Terre est faible. Cependant, le territoire évolue. Les équipements ou services de santé se transforment avec l'ouverture progressive en 2021 d'un hôpital à Pamandzi en remplacement de l'ancien hôpital de Dzaoudzi et du dispensaire de Labattoir. Avec une plus grande capacité de lits, il proposera à terme un centre de soins et d'accouchements en plus de consultations de généralistes, une permanence médicale et un cabinet dentaire. Malgré cela, certaines spécialités de médecine restent absentes du territoire.

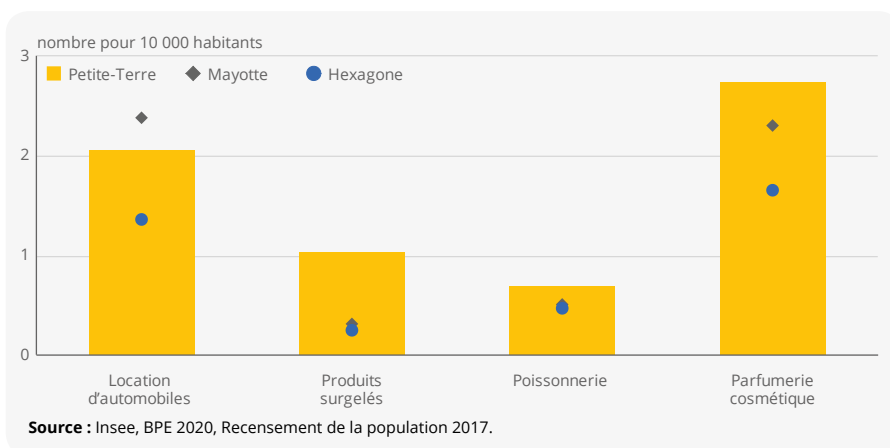
Les services liés à l'emploi s'améliorent aussi en 2021. Une Maison France Services a été ouverte, intégrant entre autres une agence Pôle emploi. Une agence d'intérim s'est aussi implantée à Pamandzi.

► 17. Taux d'équipement de certains équipements de la gamme intermédiaire



Source : Insee, BPE 2020, Recensement de la population 2017.

► 18. Taux d'équipement de certains équipements de la gamme supérieure



Source : Insee, BPE 2020, Recensement de la population 2017.

Certains commerces de la gamme supérieure sont sur-représentés, comme les magasins de produits surgelés et les parfumeries-cosmétiques ► **figure 18**, tandis que d'autres sont dans la moyenne nationale comme les poissonneries. En revanche, aucun hypermarché n'est implanté à Petite-Terre. Les surfaces commerciales capables d'accueillir un hypermarché sont en effet rares dans un contexte de forte densité du bâti. L'offre assez étendue en épicerie et en supermarchés permet toutefois de couvrir les besoins de la population.

Le territoire de Petite-Terre ne compte également aucun cinéma ni théâtre. Par ailleurs, une dizaine de guichets automatiques de banque, quatre agences de voyage, une société d'assurance et deux caisses centrales d'activités sociales sont présents à Petite-Terre.

Des établissements d'enseignement nombreux mais en sur-capacité

Le nombre d'écoles maternelles ou primaires rapporté à la population est équivalent au niveau hexagonal, mais cela masque des disparités en termes de

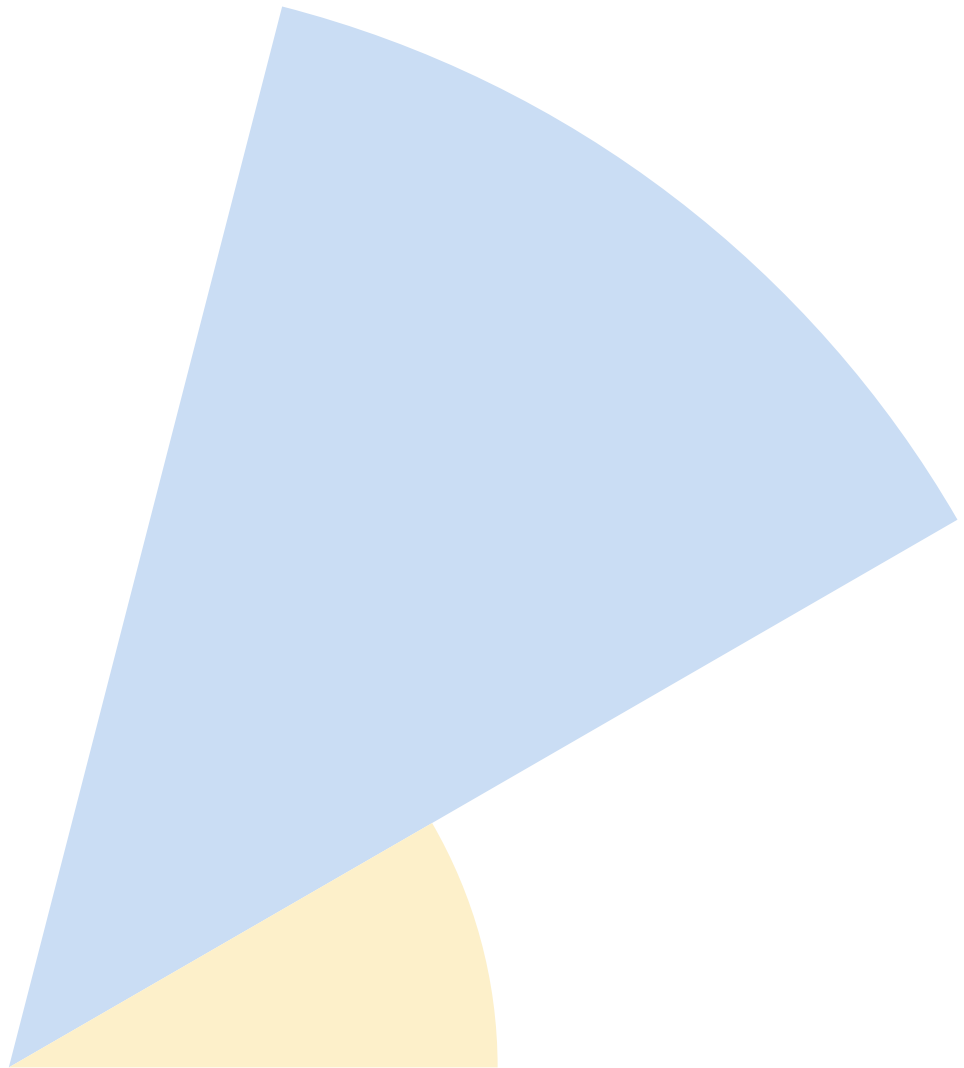
capacités. Le centre-ville de Dzaoudzi et La Vigie sont moins dotés en équipements scolaires, ce qui peut impliquer une suroccupation des écoles dans les quartiers voisins.

Ainsi, en maternelle, sont comptabilisés 37 élèves par salle de classe, alors qu'au niveau national les classes maternelles accueillent en moyenne 24 élèves. De fait, deux écoles de Petite-Terre sur 19 écoles publiques ont dû mettre en place un système de rotation scolaire (cours le matin ou l'après-midi) pour faire face à une situation de sur-capacité d'accueil. L'une se situe à La Vigie et l'autre dans le centre-ville de Dzaoudzi.

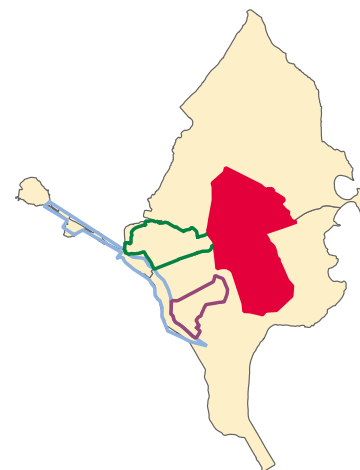
Dans les écoles primaires, la moyenne est de 25 élèves par salle de classe, avec une école en rotation scolaire (cours le matin ou l'après-midi) dans le centre-ville de Dzaoudzi. Au niveau national, les classes de primaire rassemblent en moyenne 22 élèves. Plus de 1 700 élèves étudient au collège de Dzaoudzi en 2019 et 1 600 dans celui de Pamandzi. L'effectif moyen s'élève à 27 élèves par classe (y compris les classes de Segpa, Ulis, UPE2A ou Foquale).

Le lycée polyvalent accueille quant à lui plus de 1 700 élèves.

Portrait statistique des périmètres d'intervention



La Vigie



© IGN-Insee 2022

| | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| Population 2017 | 7 200 |
| Évolution annuelle moyenne 2012-2017 | + 6,7 % |
| Densité de population 2017 | 4 400 habitants/km ² |

Source : Insee, Recensements de la population 2012 et 2017.

La Vigie est le quartier de Petite-Terre dans lequel les conditions de logement des habitants sont les plus précaires. La population en âge de travailler est également encore moins bien insérée dans l'emploi qu'ailleurs. De 2012 à 2017, la population de ce quartier croît fortement, comme les logements, témoignant de l'installation de nombreux habitants, pour l'essentiel dans des conditions particulièrement difficiles.

Le quartier de La Vigie se situe au cœur de Petite-Terre avec à l'Est, la zone montagneuse des cratères volcaniques ainsi que la colline de La Vigie et à l'ouest, les deux centres-villes. Il a pour particularité d'être composé de deux quartiers prioritaires de la politique de la ville mitoyens, l'un situé à Dzaoudzi et l'autre à Pamandzi.

À La Vigie, vit un quart de la population de l'île, soit 7 200 habitants en 2017. C'est le quartier de Petite-Terre où la population augmente le plus vite entre 2012 et 2017 (+ 6,7 % par an en moyenne), tout comme les logements (+ 6,9 %). Ainsi, la croissance démographique de ce quartier contribue à hauteur de 40 % à celle de Petite-Terre. La plus faible densité de population à La Vigie, bien moindre que dans les centres-villes saturés de Petite-Terre, et la disponibilité d'espaces libres, ont permis l'installation de nombreux habitants. Cependant, certaines zones ne sont pas constructibles. Il est par ailleurs parfois possible, dans certains

espaces, de produire des cultures vivrières.

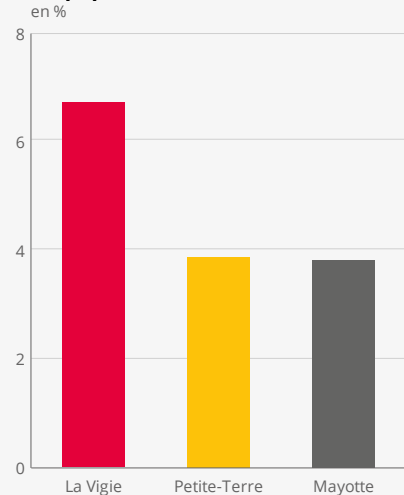
C'est dans le quartier de La Vigie que les conditions de logement sont les plus dégradées à Petite-Terre. Elles ne se sont guère améliorées entre 2012 et 2017 en raison de la forte croissance du parc de logements, caractérisé pour l'essentiel par des maisons en tôle. En 2017, une majorité d'habitations sont des maisons en tôle (62 %), les logements sont le plus souvent dépourvus du **confort sanitaire de base** (68 %) et suroccupés (62 %). De plus, 11 % des logements n'ont pas accès à l'électricité ; parmi ceux qui y sont raccordés, la situation reste fragile car la moitié ne disposent pas d'un compteur électrique individuel. Les conditions de logement à La Vigie sont précaires mais pas autant que dans le groupe des « villages de Mayotte qui cumulent les difficultés ». La part de l'habitat en tôle est du même ordre que dans ces villages.

La population de ce quartier est celle qui est la plus en difficulté face à l'emploi :

seules 28 % des personnes en âge de travailler occupent un emploi en 2017. C'est même moins que cinq ans plus tôt. Par ailleurs, la moitié des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en études ou en formation. De plus, la recherche d'emploi s'avère compliquée pour les jeunes qui ont terminé leurs études, les deux tiers n'ayant pas de diplôme. Les ménages sont donc très souvent dans une situation financière précaire : plus d'un sur deux ne perçoit pas de revenus réguliers, sous forme d'un revenu d'activité ou d'une pension de retraite.

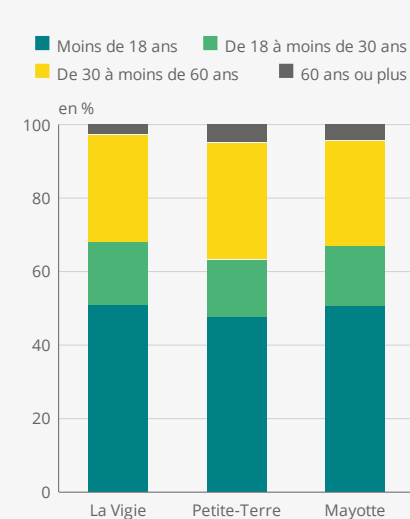
Les **familles monoparentales** sont autant présentes à La Vigie que dans le centre-ville de Pamandzi et le Front de mer mais moins qu'en centre-ville de Dzaoudzi. Les couples avec enfant(s) sont également très présents dans ce quartier dans lequel 55 % des habitants ont moins de 20 ans. Une école maternelle a d'ailleurs mis en place un système de rotation scolaire pour pallier les classes surchargées.

Évolution annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017



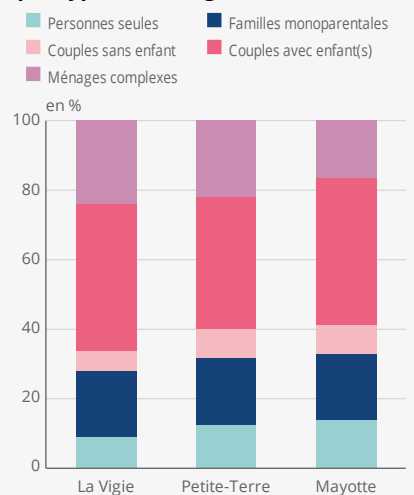
Source : Insee, Recensements de la population 2012 et 2017.

Structure par âge de la population



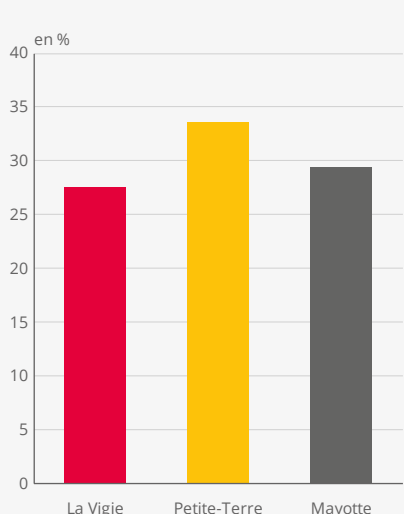
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Répartition de la population par type de ménage



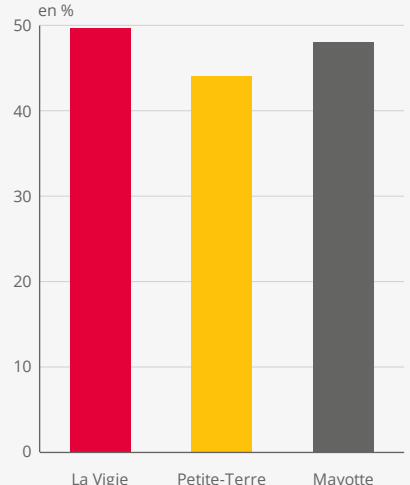
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Taux d'emploi des 15-64 ans



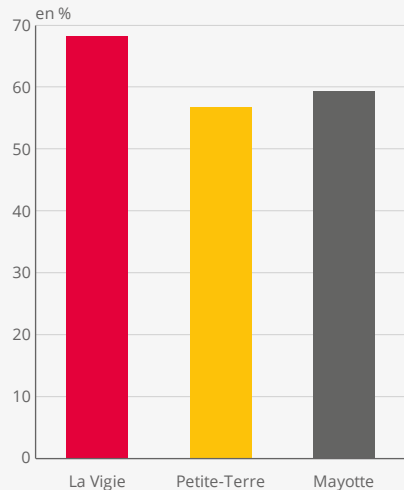
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Part de jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi, ni en formation



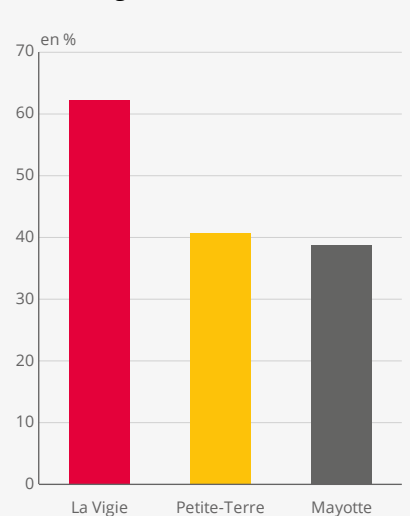
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Part de logements sans confort sanitaire de base



Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Part de logements en tôle



Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Centre-ville de Dzaoudzi



© IGN-Insee 2022

| | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| Population 2017 | 6 700 |
| Évolution annuelle moyenne 2012-2017 | + 1,6 % |
| Densité de population 2017 | 13 300 habitants/km ² |

Source : Insee, Recensements de la population 2012 et 2017.

Le centre-ville de Dzaoudzi est le quartier de Petite-Terre le plus densément peuplé. Les conditions de logement et d'emploi de ses habitants sont assez proches de celles de l'ensemble de la population de Petite-Terre. Entre 2012 et 2017, les conditions de logement se sont un peu améliorées mais restent néanmoins précaires : en 2017, les logements sans confort sanitaire de base restent majoritaires et 30 % des habitations sont toujours en tôle. C'est le seul quartier de l'île où l'accès à l'emploi des habitants s'améliore ; néanmoins deux tiers des résidents en âge de travailler n'ont toujours pas d'emploi en 2017.

Situé au nord-ouest de Petite-Terre, le quartier du centre-ville de Dzaoudzi est délimité au nord par la zone protégée de la vasière des Badamiers, au sud par la colline M'bouyoujou de Labattoir, à l'est par La Vigie et à l'ouest par le Front de mer. Le cœur historique du quartier est centré sur la rue du commerce, où sont localisés de nombreux commerces.

Avec ses 6 700 habitants, ce quartier regroupe 23 % de la population de Petite-Terre en 2017. Sa densité de population est la plus élevée des périmètres d'intervention de l'île, avec 13 300 habitants au km² ; sa densité était déjà élevée en 2012. Entre 2012 et 2017, la population augmente faiblement (+ 1,6 % en moyenne par an) par rapport au reste du territoire. En effet, la situation géographique du quartier et sa densité urbaine offrent peu d'espace disponible à la construction. En parallèle, le nombre de logements croît plus rapidement que la population (+ 2,8 % en moyenne par an entre 2012 et 2017) ; ces nouvelles habitations sont principalement des constructions en dur.

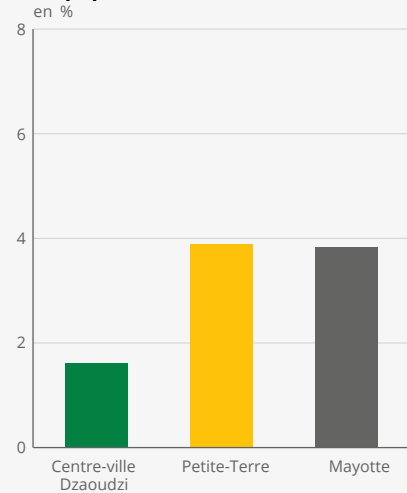
Bien que les conditions de logement se soient un peu améliorées entre 2012 et 2017, elles restent précaires. Ainsi, 56 % des logements ne disposent pas de **confort sanitaire de base** et 56 % sont suroccupés. Les logements sont plus petits que dans les autres quartiers : 70 % des logements comptent moins 4 pièces. De plus, ils sont relativement anciens (62 % ont plus de 10 ans) et 30 % sont en tôle.

Les habitants du centre-ville de Dzaoudzi sont peu insérés sur le marché de l'emploi. Ainsi, seuls 32 % des 15-64 ans ont un travail : cette part est beaucoup plus faible que dans le centre-ville de Pamandzi (45 %). Cependant, il s'agit du seul quartier de Petite-Terre où le **taux d'emploi** progresse entre 2012 et 2017. En 2017, il devient supérieur à celui de La Vigie et l'écart avec le centre-ville de Pamandzi est également moindre qu'en 2012. Mais cette amélioration sur le plan de l'emploi ne s'est pas accompagnée d'une baisse de la part de ménages sans pourvoyeurs de revenus. Ainsi, en 2017 tout comme en 2012, 44 % des ménages

ne peuvent pas compter sur les revenus réguliers d'un de leurs membres ; au centre-ville de Pamandzi, cette part est nettement plus faible (29 %), tandis qu'elle est plus élevée à La Vigie (52 %).

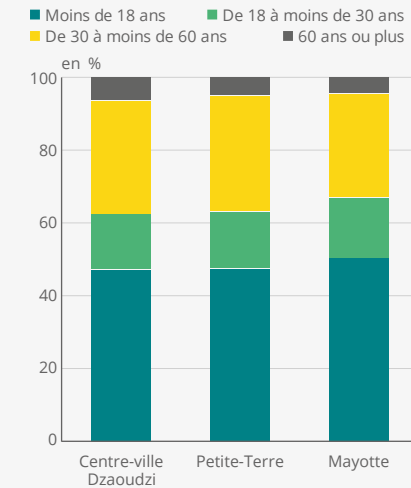
Dans le centre-ville de Dzaoudzi, la population est âgée de 25 ans en moyenne et une personne sur deux a moins de 20 ans. Elle est plus jeune qu'au centre-ville de Pamandzi mais plus âgée que dans le quartier de La Vigie. La part de jeunes de 15 à 29 ans en retrait du marché du travail, c'est-à-dire ni en emploi, ni en études, est assez élevée (45 % contre 32 % au centre-ville de Pamandzi). La part de non-diplômés parmi les jeunes de 15 à 29 ans sortis du système scolaire est en revanche identique à Pamandzi (55 %). Les **familles monoparentales** sont davantage présentes dans ce quartier : 22 % des ménages sont dans ce cas. Le centre-ville de Dzaoudzi est dans une situation intermédiaire entre les « villages aux conditions de logements précaires » et ceux aux « conditions supérieures à la moyenne » [Thibault, 2019].

Évolution annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017



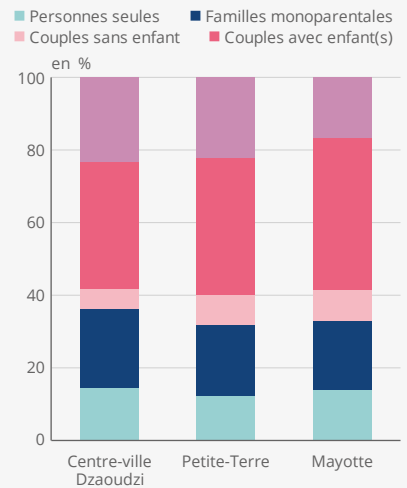
Source : Insee, Recensements de la population 2012 et 2017.

Structure par âge de la population



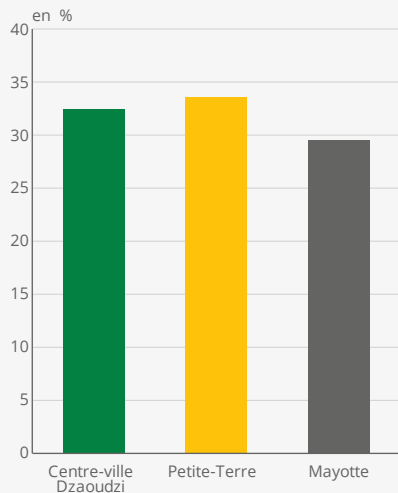
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Répartition de la population par type de ménage



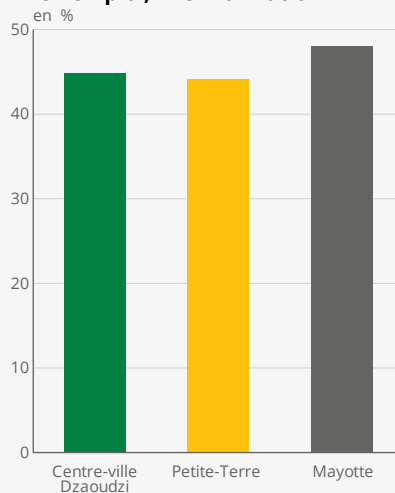
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Taux d'emploi des 15-64 ans



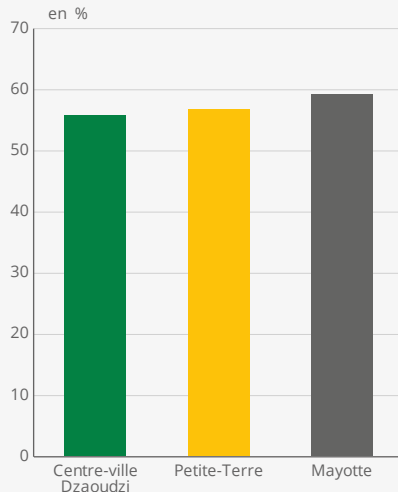
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Part de jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi, ni en formation



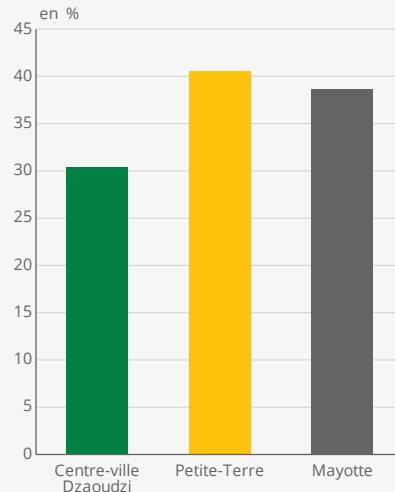
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Part de logements sans confort sanitaire de base



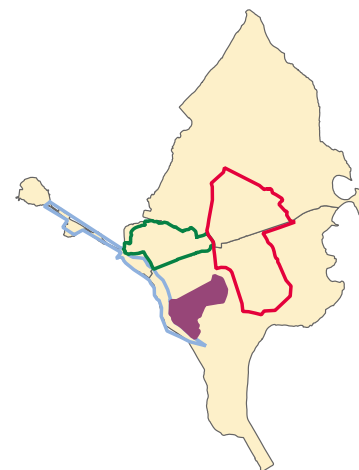
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Part de logements en tôle



Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Centre-ville de Pamandzi



© IGN-Insee 2022

| | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| Population 2017 | 2 050 |
| Évolution annuelle moyenne 2012-2017 | + 1,4 % |
| Densité de population 2017 | 6 800 habitants/km ² |

Source : Insee, Recensements de la population 2012 et 2017.

Le centre-ville de Pamandzi apparaît comme le quartier le moins en difficulté de Petite-Terre. Les habitants sont davantage insérés dans l'emploi que dans chacun des autres quartiers de l'île, et les conditions de logement y sont meilleures. De 2012 à 2017, la croissance de la population comme des logements est limitée, mais celle des logements en tôle dépasse celle des maisons en dur.

Le centre-ville de Pamandzi est entouré au nord de la colline M'bouyoujou de Labattoir, à l'ouest du Front de mer, à l'est de La Vigie et au sud, de la zone aéroportuaire.

Dans ce quartier historique de Petite-Terre, la population augmente peu entre 2012 et 2017 (+ 1,4 % par an en moyenne) et s'établit à 2 050 habitants en 2017. Le parc de logements s'accroît un peu plus rapidement (+ 2,1 % par an en moyenne). La forte densité de population et les contraintes territoriales liées au relief peu propice à la construction au nord et à la présence de l'aéroport au sud, limitent l'implantation de nouveaux logements et de nouveaux habitants dans le quartier. La **suroccupation** des habitations diminue entre 2012 et 2017, de même que la part de logements sans le **confort sanitaire de base**. Le centre-ville de Pamandzi offre ainsi les meilleures

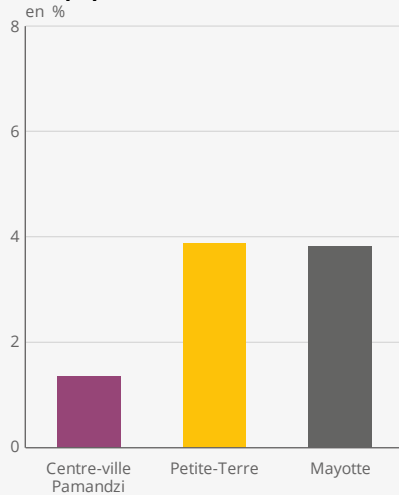
conditions de logements des quartiers de Petite-Terre. Le quartier est aussi plus ancien : 72 % des habitations ont plus de 10 ans. La suroccupation concerne 43 % des logements et l'absence de confort sanitaire de base, 34 %. De plus, l'électricité y est quasi généralisée et les trois quarts des logements disposent de leur propre compteur. Ces conditions sont proches de celles des « villages de Mayotte aux conditions de vie les plus favorables » [Thibault, 2019]. Les logements sont aussi plus spacieux qu'ailleurs à Petite-Terre : 40 % ont au moins 4 pièces. Pourtant, l'habitat en tôle y augmente plus vite que l'habitat en dur.

Les habitants du centre-ville de Pamandzi sont aussi mieux insérés dans l'emploi qu'ailleurs sur Petite-Terre. Le **taux d'emploi** atteint 45 % en 2017, comme en 2012. Là aussi, la situation est proche de celle des « villages de Mayotte aux

conditions de vie les plus favorables ». Les plus jeunes sont également moins en marge du marché du travail qu'ailleurs. Ainsi, 32 % des 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en études, contre 50 % dans le quartier de La Vigie et 45 % au centre-ville de Dzaoudzi. En revanche, les jeunes ayant terminé leurs études sont aussi peu diplômés qu'ailleurs sur Petite-Terre, hors quartier de La Vigie : 54 % d'entre eux n'ont pas de diplôme.

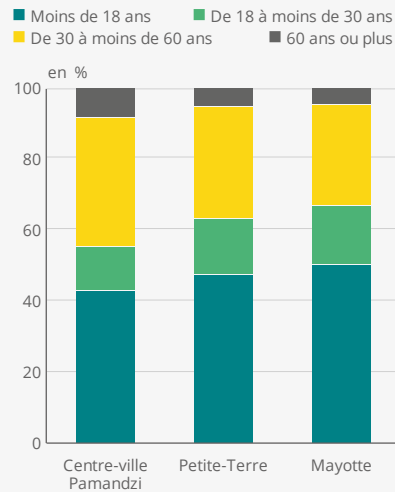
Le centre-ville de Pamandzi est le quartier où vivent le moins de **familles monoparentales** et de **ménages complexes**, composés de plusieurs familles et/ou de personnes cohabitant ensemble sans liens de parenté. Davantage de couples sans enfant et de personnes seules y habitent. Avec moins d'enfants et de jeunes, les habitants du centre-ville de Pamandzi sont plus âgés en moyenne que ceux des autres quartiers de Petite-Terre.

Évolution annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017



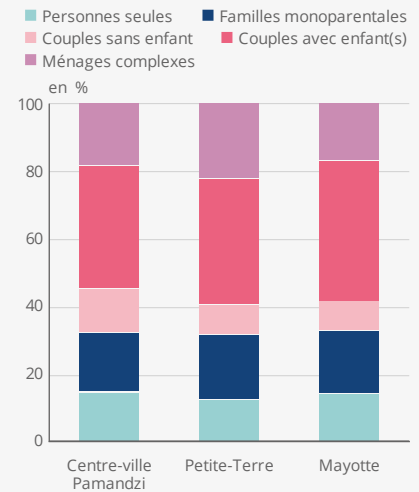
Source : Insee, Recensements de la population 2012 et 2017.

Structure par âge de la population



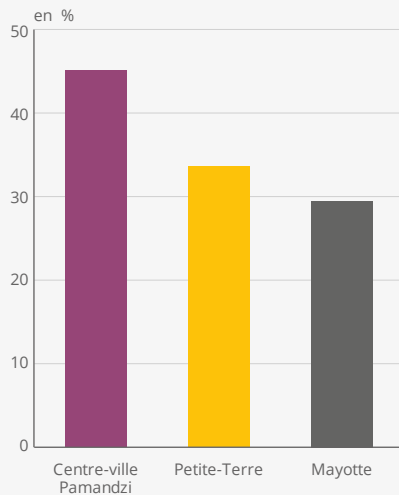
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Répartition de la population par type de ménage



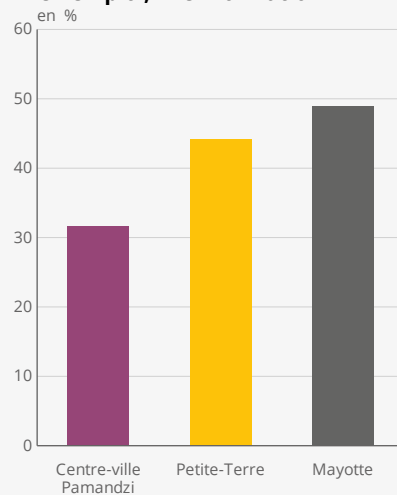
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Taux d'emploi des 15-64 ans



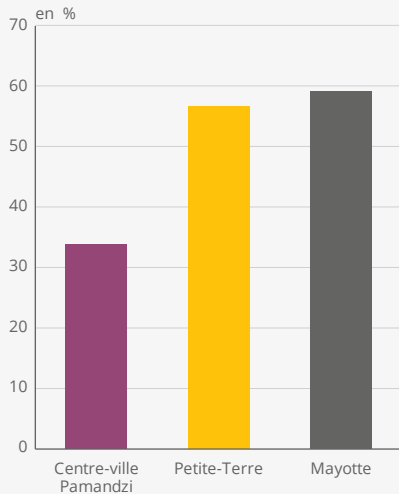
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Part de jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi, ni en formation



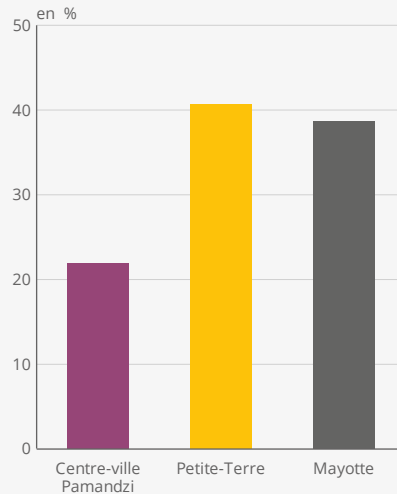
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Part de logements sans confort sanitaire de base



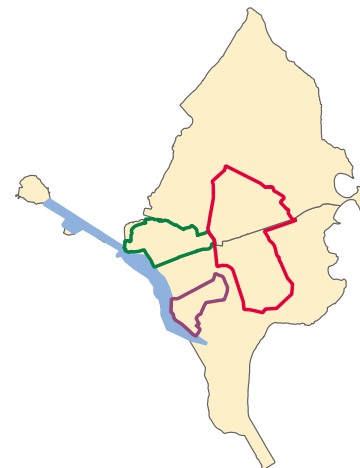
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Part de logements en tôle



Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Front de mer



| | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| Population 2017 | 1 200 |
| Évolution annuelle moyenne 2012-2017 | - 0,7 % |
| Densité de population 2017 | 3 100 habitants/km ² |

Source : Insee, Recensements de la population 2012 et 2017.

Les habitants du Front de mer bénéficient globalement de conditions de vie meilleures qu'en moyenne sur Petite-Terre : les conditions de logement sont plus favorables et les habitants mieux insérés dans l'emploi. Cependant, la situation se dégrade sensiblement depuis 2012 : la part de logements en tôle double et l'accès à l'emploi des habitants en âge de travailler diminuent.

Les 1 200 habitants du périmètre d'intervention du Front de mer se répartissent le long du littoral ouest de Petite-Terre, encadré par le rocher de Dzaoudzi au nord et l'aéroport au sud. Cette zone fortement artificialisée s'étend sur les communes de Dzaoudzi et Pamandzi et présente un profil hétérogène. La partie nord comprend le boulevard des crabes (hors Rocher de Dzaoudzi) bordé de quelques habitations, restaurants et plages. La partie sud à Pamandzi est plus densément peuplée et urbanisée, avec également un accès aux plages et restaurants.

La population du Front de mer diminue légèrement entre 2012 et 2017 (- 0,7 % en moyenne par an), alors qu'elle augmente dans les autres quartiers de Petite-Terre. En parallèle, quelques logements se sont construits (+ 1,1 % par an), en grande

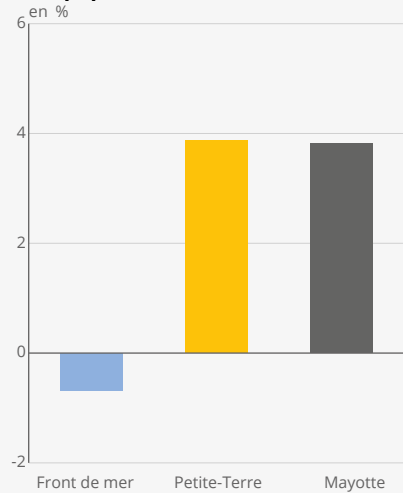
partie en tôle. Ainsi, en 2017, 23 % des logements sont des maisons en tôle, soit deux fois plus qu'en 2012. De fait, les conditions de logements se détériorent. En 2017, 52 % des logements ne disposent pas du **confort sanitaire de base**, soit 10 points de plus qu'en 2012. Néanmoins, l'accès à l'électricité est quasi généralisé sur le Front de mer et près des trois quarts sont raccordés *via* un compteur individuel. Malgré quelques poches d'habitat précaire, les conditions de logement dans le périmètre du Front de mer restent plus avantageuses qu'en centre-ville de Dzaoudzi et qu'à La Vigie. C'est sur le Front de mer que se trouvent les habitations les plus anciennes : 8 logements sur 10 de plus de 10 ans.

Les habitants y sont relativement bien insérés, avec un **taux d'emploi** de 43 % en 2017 ; la situation était néanmoins

meilleure en 2012 (49 %). Cela situe le périmètre du Front de mer à un niveau intermédiaire entre la situation des « villages de Mayotte aux conditions supérieures à la moyenne » et celle des « villages aux conditions de vie les plus favorables » [Thibault, 2019]. Les jeunes sont un peu plus épargnés des difficultés liées à l'emploi qu'ailleurs. Le Front de mer est le périmètre d'intervention de Petite-Terre où la part des jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi, ni en études est la plus faible (23 %). Néanmoins, comme dans les centres-villes de Pamandzi et Dzaoudzi, 55 % des jeunes ont quitté le système scolaire sans diplôme.

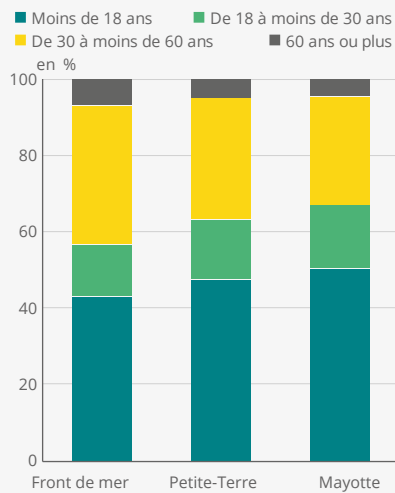
Le Front de mer concentre autant de **familles monoparentales** qu'au centre-ville de Pamandzi (18 %), mais davantage de **ménages complexes** (23 %).

Évolution annuelle moyenne de la population entre 2012 et 2017



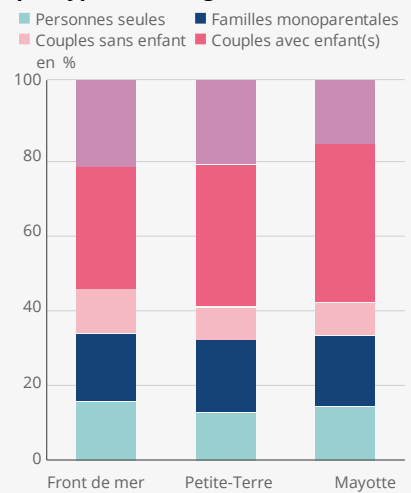
Source : Insee, Recensements de la population 2012 et 2017.

Structure par âge de la population



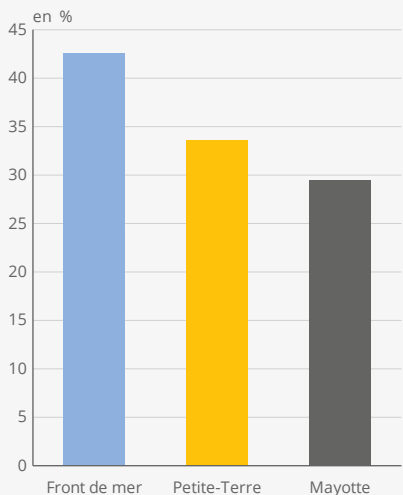
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Répartition de la population par type de ménage



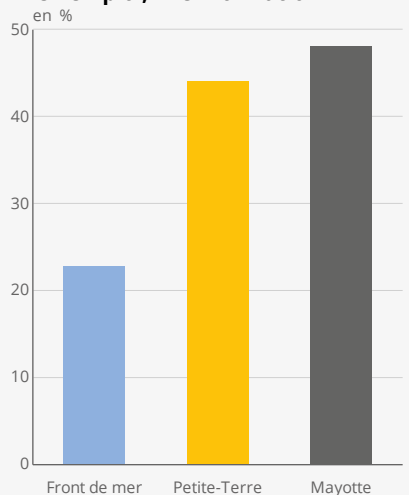
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Taux d'emploi des 15-64 ans



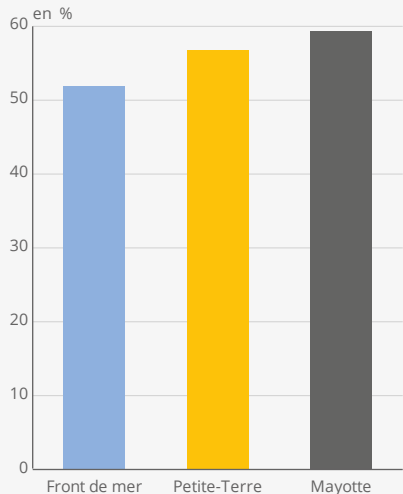
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Part de jeunes de 15 à 29 ans ni en emploi, ni en formation



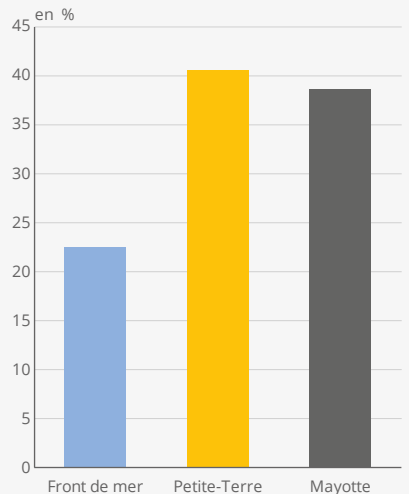
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Part de logements sans confort sanitaire de base



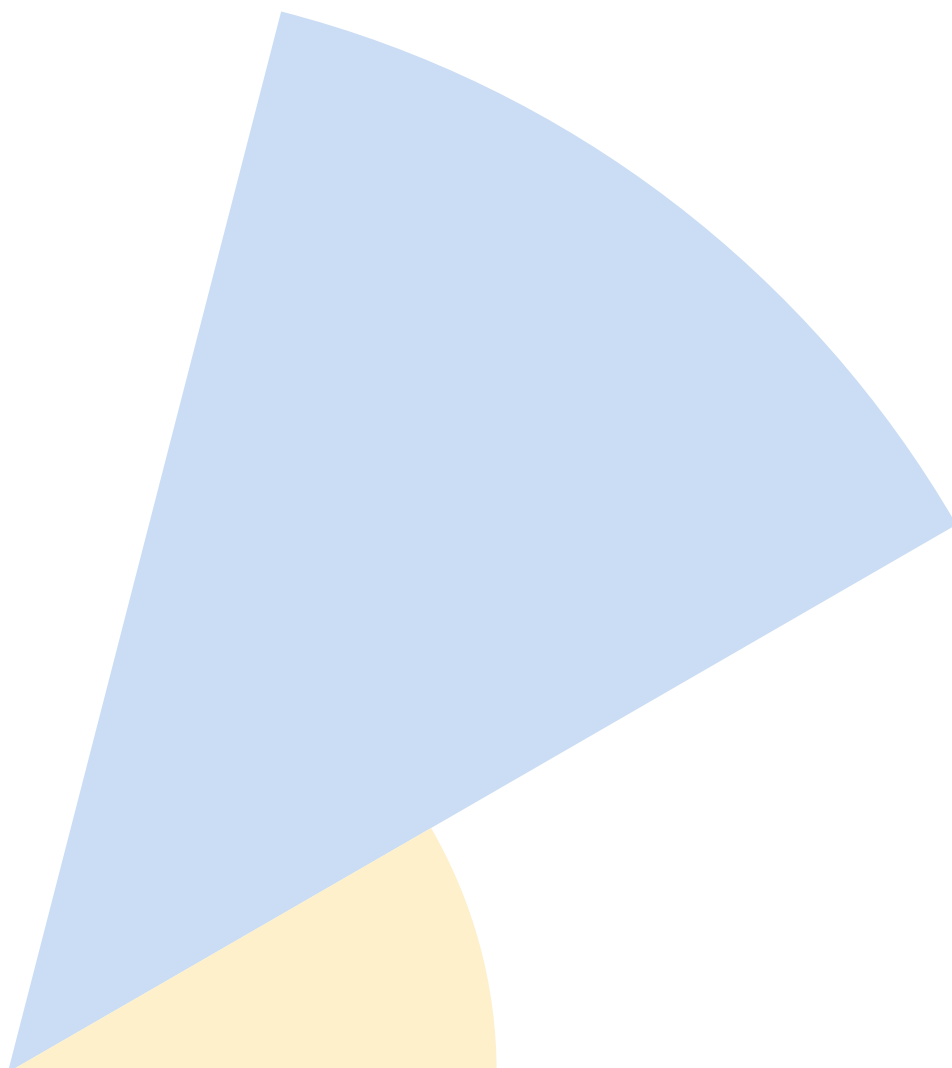
Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Part de logements en tôle



Source : Insee, Recensement de la population 2017.

Annexes



► Définitions

Confort sanitaire de base : comprend l'accès à un point d'eau à l'intérieur du logement, la présence de toilettes et d'une baignoire ou douche. Un logement est dépourvu du confort sanitaire de base quand il manque au moins l'un de ces trois éléments de confort.

Famille monoparentale : famille comprenant un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Gammes de services : les services sont classés par gamme, selon leur fréquence d'implantation sur le territoire. On distingue trois gammes de services :

- la gamme de proximité (24 services) : épiceries, banques, postes, médecins généralistes, etc. ;
- la gamme intermédiaire (25 services) : gendarmeries, librairies, collèges, etc. ;
- la gamme supérieure (28 services) : lycées, urgences, médecins spécialistes, etc.

Îlot : unité géographique de base utilisée dans le cadre du recensement de la population à Mayotte (et pour les recensements de la France métropolitaine et des autres départements et régions d'Outre-mer jusqu'à celui de 1999). L'îlot est défini de la façon suivante :

- en zone bâtie dense : l'îlot représente le plus souvent un pâté de maisons, éventuellement scindé en cas de limite communale ou cantonale traversant le pâté de maisons ;
- en zone « périphérique » : l'îlot est un ensemble limité par des voies (ou autres limites visibles) découpant cette zone en plusieurs morceaux.

Ménage complexe : un ménage complexe se définit par rapport aux autres types de ménages. Il s'agit d'un ménage au sens du recensement de la population qui n'est pas :

- une personne seule dans le logement ;
- une famille monoparentale, c'est-à-dire un ménage composé d'un adulte et d'un ou plusieurs enfants ;
- un couple sans enfant ;
- un couple avec au moins un enfant.

Résidence principale : une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Dans le texte, ce terme est souvent remplacé par « logement » par souci de simplification.

Suroccupation : un logement est dit en situation de suroccupation lorsqu'il dispose d'au moins une pièce en moins par rapport à une norme définie selon la composition du ménage qui l'occupe. L'occupation « normale » d'un logement est définie ainsi :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ;
- et pour les célibataires de moins de 19 ans :
 - une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de 7 ans ;
 - sinon, une pièce par enfant.

Cependant, les studios d'une seule personne ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre de personnes déclarant être en emploi et la population en âge de travailler (15-64 ans). L'emploi est mesuré ici au sens du recensement de la population.

Taux d'équipement : nombre d'équipements pour 10 000 habitants.

► Pour comprendre

Les résultats de cette étude reposent sur un appariement entre le répertoire des immeubles localisés et le recensement de la population pour géolocaliser précisément les logements des périmètres de La Vigie et du Front de mer et estimer les populations présentes. Les données sont ainsi estimées par appariement, puis redressées pour être finalement calées sur les totaux par îlots pour lesquels on dispose de données du recensement. Les quartiers de centres-villes ont été définis selon les îlots qui englobent les contours du programme Action Cœur de Ville : les populations environnantes ont été prises en compte comme faisant ainsi partie des quartiers d'intervention.

Les sources mobilisées sont :

- les recensements de la population de Mayotte de 2012 et 2017 ;
- les répertoires des immeubles localisés de 2012 et 2017 ;
- la base permanente des équipements 2020, complétée de données complémentaires fournies par la Communauté de communes de Petite-Terre (élèves et classes, équipements de santé, stations-service).

Les équipements, qu'ils soient sous forme de services aux particuliers, de commerces, d'établissements d'enseignement, de santé ou de loisirs, rendent compte de la structure de l'offre de services sur un territoire, mise à disposition des habitants. La base permanente des équipements permet notamment d'étudier la présence ou l'absence d'équipements et leur concentration, grâce au taux d'équipement.

Les capacités ou surfaces des équipements ne sont pas prises en compte par l'indicateur du taux d'équipement. Donc une sous-représentation ne signifie pas nécessairement que le territoire est moins bien équipé. De plus, les modes de vie spécifiques à Mayotte peuvent expliquer certains résultats.

Les villages de Mayotte sont classés selon une typologie basée sur les conditions de logement et d'emploi [Thibault, 2019]. Les 72 villages de Mayotte sont répartis en quatre groupes aux profils homogènes :

- villages qui cumulent les difficultés ;
- villages aux conditions de logement précaires, concentrés vers Mamoudzou ;
- villages aux conditions de vie supérieures à la moyenne ;
- villages aux conditions de vie plus favorables, plutôt situés sur le littoral ouest.

► Pour en savoir plus

- **Insee**, « Données sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *Chiffres détaillés*, novembre 2021.
- **Merceron S.**, « Les inégalités de niveau de vie se sont creusées - Revenus et pauvreté à Mayotte en 2018 », *Insee Analyses Mayotte* n° 25, juillet 2020.
- **Baktavatsalou R., Thibault P.**, « La précarité des conditions de vie rend difficile le respect des mesures de confinement - Covid-19 - Les conditions de confinement à Mayotte », *Insee Analyses Mayotte* n° 23, mai 2020.
- **Insee**, « Résultats statistiques de Mayotte – Recensement de la population », *L'Insee et la statistique publique*, février 2020.
- **Thibault P.**, « Les villages de Mayotte en 2017 – Des conditions de vie inégales entre villages », *Insee Analyses Mayotte* n° 22, octobre 2019.
- **Fleuret A., Paillole P.**, « L'insertion sur le marché du travail à Mayotte – Le diplôme, clé de l'insertion professionnelle », *Insee Analyses Mayotte* n° 21, septembre 2019.
- **Thibault P.**, « Quatre logements sur dix sont en tôle en 2017 – Évolution des conditions de logement à Mayotte », *Insee Analyses Mayotte* n° 18, août 2019.
- **Ah-Son D., Baktavatsalou R.**, « Quatre profils contrastés de quartiers – Les 36 quartiers prioritaires de la politique de la ville à Mayotte », *Insee Analyses Mayotte* n° 14, juillet 2017.

Portrait statistique de Petite-Terre

Quatre périmètres d'intervention contrastés au cœur de l'action publique

Insee dossier Mayotte

n° 2

Mai 2022

Petite-Terre est une île de Mayotte située à l'est du territoire. Elle fait face à Mamoudzou en Grande-Terre, le chef-lieu économique de la région. Elle est formée des communes de Dzaoudzi dans sa partie nord et de Pamandzi au sud.

À Petite-Terre, la population augmente de 3,9 % en moyenne par an entre 2012 et 2017, soit une croissance du même ordre que celle de l'ensemble du département. Elle est tirée par la forte hausse du nombre d'habitants dans le quartier de La Vigie où s'installent de nombreux nouveaux arrivants.

Comme ailleurs à Mayotte, les conditions de logement sont globalement précaires à Petite-Terre, avec quatre logements sur dix en tôle et près de six sur dix ne disposant pas du confort sanitaire de base. La population en âge de travailler est un peu mieux insérée dans l'emploi et la part de non-diplômés est un peu plus faible. Petite-Terre souffre par ailleurs, comme l'ensemble du département, d'un déficit en personnels de santé.

Les quatre « périmètres d'intervention » dans lesquels se concentre l'action publique sont contrastés : depuis La Vigie où les conditions de vie des habitants sont les plus difficiles au centre-ville de Pamandzi qui cumule les meilleures conditions de logement, la population la moins jeune et la mieux insérée sur le marché de l'emploi.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur
[insee.fr](https://www.insee.fr)



ISSN : en cours (version imprimée)
ISSN : en cours (version en ligne)
REF. Insee Dossier
Mayotte n°2
Mai 2022